

fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture



INFO

FREPP

2021-1 – n° 50 – 5500 exemplaires – fr. 8.80

SPÉCIAL GENÈVE

LA RESTAURATION DU CONSERVATOIRE DE GENÈVE SE TERMINE

IMPORTANT CHANTIER AUX HUG

Pages spéciales
Genève
5 à 17



Capafree – the new revolution: Les nouvelles peintures sans conservateurs de Caparol



Le label «Capafree - la nouvelle révolution» est synonyme de climat d'habitation et intérieur sain. Les produits labellisés sont:

- sans conservateurs
- sans solvants
- du meilleur niveau de qualité
- sans plastifiants
- à émissions minimisées



Le mot de la rédaction

ROMY HINTZ
Rédactrice en chef

Vous l'avez certainement remarqué en couverture, nous avons remis en place un tour-nus des éditions « spécial canton » et nous le commençons avec le canton de Genève. Vous pourrez donc découvrir le cahier spécial en pages 5 à 17.

Nous avons également le plaisir de vous annoncer que la FREPP travaille à l'organisation de la deuxième édition des Championnats romands des métiers de la plâtrerie-peinture. La commission d'organisation ad hoc se réjouit déjà de vivre cette nouvelle édition et elle est impatiente de voir arriver rempli le bulletin que vous trouverez en page 19. N'hésitez pas à vous inscrire et à diffuser l'information autour de vous !

En attendant de pouvoir parcourir la prochaine édition du FREPP Info, installé tranquillement sur une terrasse en sirotant un verre... prenez soin de vous.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	5
La GPG est sur tous les fronts	
SPÉCIAL GENÈVE	6-16
La GPG : Une association au service des professionnels depuis 1891	
Liste des membres	
La restauration du Conservatoire de Genève se termine	
Nobile & Martin SA poursuit un immense chantier aux HUG	
CONSTRUCTION ROMANDE	20-21
Le Conseil des Etats se prononce pour un droit de la concurrence (ré)équilibré	
CHAMPIONNATS ROMANDS	19
Intéressé ? Renseigne-toi au moyen du bulletin	
PLÂTRE	23-27
Les normes techniques, quesako ?	
PEINTURE	29-37
Modification des teintes à l'extérieur	
Hygiène des opérations et des produits dans l'atelier de peinture et sur les chantiers	
FORMATION	39
Les nouveaux diplômés	
COLLECTE DES DÉCHETS SPÉCIAUX	43
Les chiffres 2021	
COMPTABILITÉ	44-45
Passez maintenant à la QR-facture ou à l'eBill !	
MEMBRES	46
Commandez vos bâches, t-shirts, polos, etc.	
CCT	47
Convention collective de travail du second œuvre romand	
SITUATION DU MARCHÉ	48-49
Indice suisse de la construction	

Rigips® 4PRO

Plus lisse que lisse – des surfaces supportant un éclairage rasant économiquement créées.

Une surface parfaite est le fondement même d'une esthétique de l'espace remarquable, qui souligne et met en valeur les formes et les couleurs, l'ombre et la lumière. Avec ses bords aplatis des quatre côtés et le carton spécial très blanc utilisé sur la face supérieure, la plaque innovante Rigips® 4PRO définit un nouveau standard. La géométrie optimisée des bords réduit la quantité de produit nécessaire et garantit une grande solidité des joints.





Association fribourgeoise des entreprises
de plâtrerie-peinture
c/o Union patronale du canton de Fribourg
Rue de l'Hôpital 15, CP 1552
1701 Fribourg
Tél. secrétariat: 026 350 33 00
l.derivaz@unionpatronale.ch
www.afmpp.ch

ÉDITORIAL



OLIVIER BERCHTEN
Président GPG

La GPG est sur tous les fronts

Selon les dernières statistiques de l'Office fédéral de la statistique, la production a diminué de 3,4 % dans les travaux de construction spécialisés, soit nos métiers, le second œuvre, au 4^e trimestre 2020 par rapport au même trimestre de l'année précédente. Il ressort également de ces statistiques que les travaux de construction spécialisés affichent un recul de 3,6 % du chiffre d'affaires au 4^e trimestre 2020 par rapport au même trimestre de l'année précédente. Dans ce contexte, la lutte contre la concurrence déloyale revêt une importance encore plus marquée pour l'année à venir. Cette lutte passe par une CCT étendue, par des contrôles efficaces du respect des conditions minimales de travail et de salaire, mais également par la lutte contre le travail au noir.

En 2017, les partenaires sociaux genevois ont mené des discussions pour renouveler les contrats de prestations LTN entre l'Etat et les commissions paritaires. L'Etat a délégué à la commission paritaire genevoise du second œuvre (CPSO) le contrôle de la déclaration

des travailleurs aux assurances sociales, mais pas celui des permis de travail, les syndicats s'étant opposés à ce que

ces contrôles soient effectués par les inspecteurs paritaires. Les syndicats affichent une résistance sur cette thématique. Ceci ne peut pas perdurer. Les syndicats ont, autant que le patronat, intérêt à ce que le travail au noir, et donc la concurrence déloyale, soit combattu. Il en va de la survie des entreprises, et donc des emplois. La GPG se battra pour qu'enfin le contrôle du travail au noir par les partenaires sociaux porte non seulement sur le volet assurances sociales, mais également sur celui du permis de travail.

Il est également essentiel en ces temps compliqués pour nos entreprises que les donneurs d'ordre public traitent les offres anormalement basses avec une vigilance toute particulière. L'autorité adjudicatrice doit procéder à des vérifications de la composition du prix et s'as-

Il est également
essentiel en ces
temps compliqués pour
nos entreprises que
les donneurs d'ordre
public traitent les
offres anormalement
basses avec une
vigilance toute
particulière.

surer qu'il
couvre les
charges sa-
lariales et
sociales. Elle
doit deman-
der la répar-
tition entre
les parts de

main-d'œuvre, de fournitures et de transports. Elle doit demander au soumissionnaire le nombre d'heures envisagé pour le marché considéré, ainsi que la qualification des travailleurs, puis examiner la crédibilité en mettant en rapport le coût horaire d'un travailleur et les heures, de manière à déterminer si les salaires et charges sociales peuvent être couverts par ladite part main-d'œuvre. Si le soumissionnaire échoue à justifier ses prix, il doit être écarté de la procédure. La lutte contre la concurrence déloyale est l'affaire de tous, des associations professionnelles, aux syndicats, en passant par les maîtres d'ouvrage et les autorités adjudicatrices.



GYPSERIE PEINTURE GENÈVE
Chambre syndicale des entrepreneurs
de gypserie, peinture et décoration
du canton de Genève
c/o FER Genève
Rue de St-Jean 98, CP 5278
1211 Genève 11
Tél. secrétariat: 058 715 32 11
gpg@fer-ge.ch
www.gpg.ch



Association cantonale neuchâteloise
des entreprises de plâtrerie-peinture
Rouges-Terres 61
2068 Hauterive
Tél. secrétariat: 079 850 36 02
info@anepp.ch
www.anepp.ch



Association valaisanne des maîtres
plâtriers-peintres
c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
1950 Sion
Tél. secrétariat: 027 327 51 31
amalia.massy@bureaundesmetiers.ch
www.avmpp.ch

entrepreneurs!
fédération vaudoise

Groupe vaudois des entreprises
de plâtrerie et peinture
c/o Fédération vaudoise des entrepreneurs
Route Ignace Paderewski 2, CP
1131 Tolochenaz
Tél. secrétariat: 021 632 12 10
secretariatpatronaux@fve.ch
www.gvepp.ch

La Gypserie-Peinture Genève

Une association au service des professionnels depuis 1891

Fondée en 1891, la Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie, peinture et décoration du canton de Genève (GPG) regroupe plus de 110 entreprises qui emploient plus de 1200 professionnels.

Depuis 130 ans, elle œuvre en faveur de ses membres dans plusieurs domaines, qu'ils soient économiques, politiques ou sociaux.

L'association s'engage activement pour la formation professionnelle qui permet de préparer des professionnels compétents et performants à même d'assurer la relève.

Le respect des conditions de travail de la branche et la lutte contre le travail au noir et la concurrence déloyale sont également au cœur des préoccupations de la GPG.

En sus de la FREPP, la GPG est membre de :

- la Fédération des entreprises romandes Genève (FER Genève), qui gère son secrétariat;
- la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB), organisation faîtière de l'industrie genevoise de la construction.

Le comité de la GPG est composé de 9 entrepreneurs motivés : Olivier Berchten, Gianluca Caragnano, Paulo Carvalho, Jean-Michel Chabloz, François Culot, Gjavit Halili, Renato Mandola, Thomas Orth Et Arthur Rodrigues.

Durant l'année 2020, le comité a notamment travaillé sur les dossiers suivants :

Formation de peintre en milieu carcéral

Finalisation, en collaboration avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, d'une formation qui a pour but de proposer, à des personnes détenues, l'acquisition de compétences professionnelles en peinture. Les compétences professionnelles visées sont tirées des plans de formation de la profession d'aide-peintre AFP et sont dispensées par modules de 6 mois.

Cours de perfectionnement pour plâtrier

Mise sur pied d'un nouveau cours de perfectionnement pour plâtrier. La Covid-19 a

contraint à repousser cette formation en 2021.

GenevaSkills (concours genevois des plâtriers et peintres)

Organisation du concours genevois de plâtriers et peintre les 31 janvier et 1^{er} février 2020.

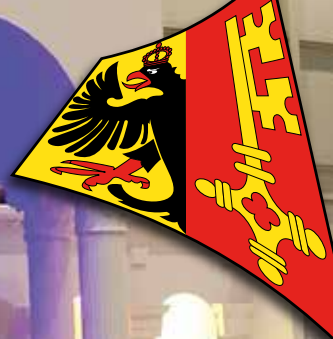
Village des métiers

Plusieurs écoles du secondaire I (enfants de 12 à 15 ans) organisent un village des métiers qui consiste à faire découvrir le monde professionnel aux jeunes. La pandémie de Covid-19 a eu pour conséquence l'annulation de certains de ces événements, mais la GPG a été présente dans 3 écoles pour mettre en avant le métier de plâtrier.

Nouveau centre de formation pour les Cours Interentreprise (CIE)

Etude de l'opportunité de délocaliser les Cours interentreprises (CIE) dans un nouveau projet de centre de formation qui devrait sortir de terre à l'automne 2023, et où plusieurs professions ont décidé de délocaliser leurs CIE actuellement

Les enjeux de 2021 sont multiples : renforcer la lutte contre le travail au noir, promouvoir le métier, maintien des effectifs et mise en œuvre des diverses formations repoussées.



basés au Centre de Formation professionnelle de la Construction, dans des locaux dépendants de l'Etat. Cette délocalisation permet de prévenir le fait qu'à terme de nouveaux locaux devront être trouvés, l'Etat risquant bien de réaffecter son bâtiment. Cela permet aussi de proposer à nos membres l'utilisation de la cabine de giclage des cours, cette dernière n'étant pas utilisée en permanence dans le cadre des CIE.



Le stand des plâtriers et peintres genevois lors du dernier salon des métiers à Palexpo.

Campagne de publicité

Participation active à une campagne de publicité qui a débuté en août 2020 visant à promouvoir les entreprises membres des associations du second œuvre genevois. Cette campagne a eu pour but d'inciter les gens à faire appel à nos membres pour réaliser leurs travaux, mettant en avant que les membres des associations sont des «entreprises citoyennes». Elle perdure via les réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn et sur une page internet dédiée: www.secondoeuvre-ge.ch.

Projets de nouvelles directives concernant le diagnostic et l'assainissement de matériaux contenant des substances dangereuses, dont les peintures au plomb

Analyse et prise de position sur les projets nouvelles directives concernant le diagnostic et l'assainissement de matériaux contenant des substances dangereuses, dont les peintures au plomb élaborées par le service cantonal genevois de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA).

Prospection de nouveaux membres

Les membres du comité ont approché personnellement environ 20 entreprises afin de les encourager à rejoindre la GPG. La Covid-19 a cependant ralenti les démarches.

Soutien aux membres durant la pandémie de Covid-19

Le secrétariat de la GPG a adressé, en 2020, pas moins de 60 circulaires d'information au gré de l'évolution de la situation (RHT, APG, fermetures des chantiers, fermetures des frontières, directives OFSP, SUVA et SECO, subventions, etc.).

Les enjeux de 2021 sont multiples: renforcer la lutte contre le travail au noir en obtenant un renforcement et une optimisation des contrôles; promouvoir le métier dans le cadre du salon de la Cité des métiers (novembre 2021), maintien des effectifs et mise en œuvre des diverses formations repoussées. A relever que la GPG est sensible à la période difficile que traversent nombre de ses membres en lien avec le ralen-

tissement des affaires suite à la Covid-19. C'est ainsi que le comité a décidé que la GPG remboursera à ses membres la facture liée à la collecte des déchets spéciaux 2021 et qu'il a proposé à l'assemblée générale une réduction de 50 % sur la cotisation 2020 (facturée à l'automne 2020).

Les membres de la GPG bénéficient de nombreuses prestations, dont voici quelques exemples:

- affiliation à un contrat d'assurance maladie perte de gain avec des tarifs préférentiels;
- contrat d'assurance-accident complémentaire à la LAA gratuit qui couvre notamment le séjour hospitalier en chambre semi-privée pour le personnel d'exploitation et administratif;
- renseignements juridiques gratuits en matière de droit du travail;
- solution de branche spécifique en matière de sécurité et protection de la santé au travail;
- participation financière lors de l'acquisition des EPI pour les ouvriers;

- tarifs préférentiels pour le cours de sensibilisation aux dangers de l'amiante, des PCB et du plomb;
- système de soutien en entreprise et de réinsertion en cas de maladies/accidents de longue durée;
- assurance RC parapluie gratuite (assure le membre pour la responsabilité civile d'entreprises et de produit entre 2 et 10 millions de francs);
- assurances garanties de construction couvrant la garantie bonne fin de travaux, la garantie d'acompte et la garantie d'ouvrage.

Le site internet de la GPG: www.gpg.ch donne par ailleurs nombre d'informations utiles. Comme dit en titre, la GPG est résolument au service des entreprises de plâtrerie et peinture!

Nathalie Bloch

Secrétaire patronale GPG

LISTE DES MEMBRES

A. E. SPAGGIARI

Chemin de la Vieille-Ferme 4
1255 Veyrier
022 784 02 18
flo-casillas@hotmail.com

AB 41 SÀRL

Rue du Mont-Blanc 14
1201 Genève
contact@ab41.ch

AL PEINTURE SÀRL

Rue de Bandol 15
1213 Onex
022 793 66 02
lionettiangelo@hotmail.com

AL TECH SERVICES SÀRL

Rue de Veyrot 14
1217 Meyrin
078 905 94 55
altechisolation24@gmail.com

ALTUN SÀRL

Avenue Eugène-Lance 80
1212 Grand-Lancy
022 731 39 17
altunsarl@bluewin.ch

ANDRÉ CHAMBAZ

ALBERTO CLIMENT SUCESSEUR
1219 Le Lignon
022 796 14 54
Alberto.climent@bluewin.ch

**ANDRÉ TREMBLET ET FILS
STEPHAN TREMBLET SUCESSEUR**

Chemin de la Croix 2A
1233 Bernex
stremblet@sunrise.ch

ART-DECOR SA

Rue des Vollandes 24
1207 Genève
022 349 54 49
info@coppolino.com

ATELIER 6, MICHEL SIXT

Route de Bellebouche 142
1254 Jussy
michel@atelier6.org

**BARCELLINI ET CIE
PALLANTE SUCESSEUR**

Avenue de Châtelaine 43
1203 Genève
022 321 06 40
tp.barcellini@bluewin.ch

BATICOLOR SA

Avenue d'Aire 7
1203 Genève
022 340 36 52
info@baticolor.ch

**BELMONTE-BRECCOLINI
PEINTURE SNC**

Chemin du Champ-des-Filles 19
1228 Plan-les-Ouates
info@bbpeinture.com

**BERA PEINTURE
TITULAIRE BERAT HALILI**

Avenue de Riand-Parc 22
1209 Genève
bera-peinture@sunrise.ch

BM ENTREPRISE DU BÂTIMENT SA

Route du Mandement 17
1217 Meyrin
022 782 49 38
info@bm-bati.ch

BUTTY, ALAIN MENU SUCC. SA

Rue des Vollandes 26
1207 Genève
022 786 66 00
devis@butty.ch

BÜTIKOFER FILS

Avenue des Cavaliers 23
1224 Chêne-Bougeries
022 340 19 00
y.butikofer@bluewin.ch

CARAGNANO & CIE SA

Avenue de la Praille 45
1227 Carouge
022 784 16 77
info@caragnano.ch

CAFFI DOMINIQUE

Rue de Carouge 102
1205 Genève
entreprise.caffi@gmail.com

JEAN-MICHEL CHABLOZ

Rue Robert-Adrien Stierlin 43b
1217 Meyrin
info@chabloz-peinture.ch

COLORIMMO SA

Rue des Pâquis 35
1201 Genève
022 738 75 90
info@colorimmo.ch

CONSTRUCTION PERRET SA

Route du Bois-de-Bay 38
1242 Satigny
022 306 17 17
cpsa@cpsa.ch

CORAZIO SÀRL

Route de Cugny 33
1257 La Croix-de-Rozon
info@corazio.ch

**CRC CREATION RENOVATION
CONSEIL SÀRL**

Route de Peney 4
1214 Vernier
079 913 33 28
crc.geneve@gmail.com

**D'ORLANDO GPI - GYPSE
PEINTURE ET ISOLATION SA**

Chemin du Vieux-Vésénaz 3A
1222 Vésénaz
022 732 17 10
info@dorlandogpi.ch

DELLA GIACOMA & CIE SA

Rue de la Printanière 26
1293 Bellevue
022 774 13 41
dellagiacomasa@bluewin.ch

DEMIRCI RÉNOVATION SA

Avenue Dumas 11
1206 Genève
022 344 25 05
demirci.sa@bluewin.ch

DICORA SÀRL

Chemin de la Roselière 24
1293 Bellevue
022 774 09 88
info@dicora.ch

DIEGO LOPEZ PEINTURE

Route du Pont-Butin 70
1213 Petit-Lancy
022 301 40 89
lopezd@vtxnet.ch

DITECO SA

Rue de Veyrot 14
1217 Meyrin
022 785 55 10
ditecosa@bluewin.ch

DI BLASI SALVATORE

Avenue Vibert 13
1227 Carouge
salvatoredblasi@hotmail.ch

DUARTE DOS SANTOS

CONSTRUCTION ET RÉNOVATION
Avenue du Bois-de-la-Chapelle 77
1213 Onex
022 792 17 40
santospaulorenovation@gmail.com

**E. SEPPEY,
JEAN-PIERRE SEPPEY SUCC.**

Chemin de Clairejoie 7
1225 Chêne-Bourg
022 349 51 78
seppypeinture@bluewin.ch

ECO PEINTURE, ROBIN LIENGME

Rue Edouard Racine 7
1202 Genève
contact@ecopeinture-ge.ch

EG RÉALITÉ CONSTRUCTION SÀRL

Rue du Stand 3bis
1202 Genève
realite.renovation@gmail.com

ENTREPRISE BELLONI SA

Rue des Moraines 1
1227 Carouge
058 226 73 00
info@belloni-sa.ch

ENTREPRISE BERCHTEN SA

Rue du Clos 1
1207 Genève
022 787 50 90
info@berchten.ch

ENTREPRISE CANIZARES

Route de Saint-Julien 142
1228 Plan-les-Ouates
022 880 12 74
acanizares@bluewin.ch

**ENTREPRISE DE PEINTURE ET DE
PAPIERS PEINTS RAMEL SÀRL**

Chemin de Merdisel 35
1242 Satigny
022 753 11 17
ramel.sarl@bluewin.ch

**ENTREPRISE GÉNÉRALE DE
RÉNOVATION DU BÂTIMENT VD SA**

Avenue François-Besson 14
1217 Meyrin
drago_vlagic@bluewin.ch

ENTREPRISE NISSIM

Rue de Montchoisy 54
1207 Genève
022 700 41 04
mordy.nissim@gmail.com

ENTREPRISE PETRONIN SA

Rue des Vollandes 40
1207 Genève
022 735 75 88
petronin@bluewin.ch



FREPP

fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS!



**EP PEINTURE,
ELTSCHINGER PHILIPPE**
Chemin des Ecrevisses 1
1288 Aire-la-Ville
022 793 20 36
eltschingerp@bluewin.ch

ESPACE INTÉRIEUR SÀRL
Route de Vireloup 9
1293 Bellevue
022 779 25 94
espaceinterieur@worldcom.ch

F. BAUMANN
Rue de Bernex 218
1233 Bernex
022 757 62 17
baumann.f@bluewin.ch

FASTRENO SÀRL
Via de Coisson 7
1214 Vernier
022 796 37 93
info@fastreno.ch

**FB PEINTURE DÉCORATION,
DAVID FANTINELLI**
Chemin de l'Ecu 8bis
1219 Châtelaïne
fbpeinture@bluewin.ch

FELIX MOGOLLON FERNANDEZ
Route des Acacias 36
1227 Carouge
felimogollonfernandez@gmail.com

FRANCO SERAMONDI
Chemin de la Fernasse 22
1290 Versoix
022 755 16 84
francoseramondi@hotmail.com

GIANLUCA GNONI PEINTURE
Chemin des Cordonnières 6
1243 Presinge
022 759 80 55
gianluca@ggpeinture.ch

GP GENERAL PEINTURE SA
Rue de Montchoisy 36
1207 Genève
022 736 69 02
info@generalpeinture.ch

GYPS-UM SÀRL
Rue de Genève 6
1225 Chêne-Bourg
gyps-um@bluewin.ch

HALIL HASHANI
Avenue Ernest-Hentsch 2
1207 Genève
022 735 73 79
halil.hashani@bluewin.ch

HAZIRI, SKY PEINTURE
Rue des Mouettes 4
1227 Carouge GE
haziriskypeinture@hotmail.com

**HG PEINTURE ET
RÉNOVATION SÀRL**
Rue du Village-Suisse 21
1205 Genève
078 830 19 83
hgpeinture@bluewin.ch

INSKY SÀRL
Rue de Chêne-Bougeries 19
1224 Chêne-Bougeries
022 700 11 83
info@insky-swiss.ch

**JACQUES FRANCIOLI,
RICHARD FRANCIOLI SUCC. SA**
1211 Genève
022 341 12 22
info@jfrancioli.ch

JOHN ZINCA RÉNOVATION
Grand-Rue 16
1204 Genève
johnzinca@yahoo.com

JURR ET CUENAT SA
Route de Pré-Bois 2
1214 Vernier
022 341 64 40
jurr.cuenat@jurr-cuenat.com

KZ EUROPA PEINTURE SA
Rue Boissonas 14
1227 Les acacias
europapeinture@bluewin.ch

LAL DECO SÀRL
Chemin de Sales 13C
1214 Vernier
lalokajdeco@gmail.com

LEPORI-MANDOLA SA
Rue de Zürich 38bis
1201 Genève
022 732 50 26
m.lepori@bluewin.ch

MABE-TECH SÀRL
Rue Benjamin-Soullier 14
1202 Genève
mabetechsarl@gmail.com

MARCAL MENDES DÉCO
Avenue des Grandes-Communes 62
1213 Onex
022 345 02 30
marcaldeco@bluewin.ch

**MARQUES PEREIRA JORGE
ENTREPRISE DE RÉNOVATION**
Route de Gy 28B
1252 Meinier
miguel-pereira79@hotmail.com

MARSURA DÉCO
Avenue Petit-Senn 41B
1225 Chêne-Bourg
022 348 60 32
marsura.deco@bluewin.ch

GUIDO MAZZONI SA
Rue Gustave-Revilliod 12
1211 Genève
022 342 88 97
e.mazzoni@bluewin.ch

**MATURO PEINTURE ET
DÉCORATION**
Rue François Durafour 7
1220 Les Avanchets
maturo-peinture-decoration@hotmail.com

MAZZOLI CRÉASTAFF SÀRL
Chemin de la Mousse 135
1226 Thônex
022 348 39 64
info@mazzoli.ch

MÉGEVET & CIE SA
Cité Vieusseux 9
1203 Genève
022 343 51 60
contact@megevet.ch

MICHEL CONA SA
Rue des Pâquis 35
1201 Genève
022 738 75 34
info@michelconasa.ch

MILO PROJECT
Rue Ferdinand-Hodler 19
1207 Genève
022 300 54 77
miloproject@bluewin.ch

MODULANCY SA
Route du Pont-Butin 70
1213 Petit-Lancy
022 879 69 24
info@modulancy.ch

MORA FRÈRES SA
Route du Bois-de-Bay 31
1242 Satigny
022 731 55 11
morafreres@bluewin.ch

MORZIER SA
Avenue du Vieux-Bourg 8
1225 Chêne-Bourg
022 348 11 01
info@morzier.ch

MP CONSTRUCTION SA
Rue Prévost-Martin 61
1205 Genève
022 735 21 50
mp@mpconstruction.ch

MVB SÀRL
Rue Peillonex 37
1225 Chêne-Bourg
mvbpeinture@bluewin.ch

N.K. RÉNOVATION SÀRL
Rue Eugène-Marziano 15
1227 Les Acacias
022 300 66 30
n.k.renovation@gmail.com

NOBILE & MARTIN SA
Chemin de la Milice 15
1228 Plan-Les-Ouates
022 721 10 40
info@nobile.ch

NORIBAT SA
Route de Chêne 124
1224 Chêne-Bougeries
022 348 25 63
info@noribat.ch

NUNO SÀRL
Rue Virginio-Malnati 52
1217 Meyrin
nunosarl@outlook.com

ORLLATI (GE) SA
Chemin de la Muraille 12
1219 Le Lignon
022 797 55 77
info-ge@orllati.ch

ORTH & FILS SÀRL
Chemin Jacques Philibert-de Sauvage 37
1219 Châtelaïne
022 347 98 45
info@orth-art.com

P. RITTER SA
Rue Louis-Favre 43
1201 Genève
022 733 53 54
p.ritter.sa@infomaniak.ch

PAINTYA SA
Rue de la Muse 6
1205 Genève
022 870 06 62
office@paintya.ch

**PATRIZIO PEINTURE,
TITULAIRE SESSA**
Chemin du Clos 6
1212 Grand-Lancy
079 329 17 95
info@patrizio-peinture.ch

PELOSI SA
Rue Eugène-Marziano 33
1227 Les Acacias
022 342 12 88
info@pelosi-sa.ch

PEINTURE CONCEPT SA
Rue Maunoir 3
1207 Genève
022 732 11 22
letac.peinture@gmail.com



LISTE DES MEMBRES (SUITE)

PIGNOLO PEINTURE SA

Rue de la Muse 8
1205 Genève
022 870 06 62
info@pignolopeinturesa.ch

P. PIRETTI SA

Chemin de la Verseuse 7-9
1219 Aïre
022 329 22 22
info@piretti.ch

R. MAZZOLI SA

Chemin de la Mousse 135
1226 Thônex
022 348 39 64
pascal@mazzoli.ch; info@mazzoli.ch

REA CONCEPT SÀRL

Route de la Maison-Carrée 27-29
1242 Satigny
022 788 33 88
reaconcept@hotmail.com

RENÉ STEINER SA

Chemin Louis-Hubert 2
1213 Petit-Lancy
022 823 05 11
info@steinersa.ch

MICHEL RICHARDONE

Rue Goetz-Monin 8
1205 Genève
022 320 65 20
richardone@hotmail.ch

RIGHI SA

Chemin du Vieux-Vésénaz 3A
1222 Vésénaz
022 300 26 80
info@righi-sa.ch

ENTREPRISE DU BÂTIMENT**ROBERTO SA**

Chemin de la Cocuaz 19
1253 Vandoeuvres
022 736 93 72
robertopeinture@bluewin.ch

ROGER GEORGES BATZLI SNC

Avenue Théodore-Weber 17
1208 Genève
022 320 11 22
roger.batzli@bluewin.ch

ROVINI NICOLAS SÀRL

Rue de la Maison-Forte 19
1287 Laconnex
022 756 11 07
rovini@bluewin.ch

ENTREPRISE RRACI SÀRL

Rue des Confessions 7
1203 Genève
022 301 61 29
rraci.sarl@bluewin.ch

RUGGERI & NEGRO SNC

Rue du Grand-Bay 12
1220 Les Avanchets
022 796 36 89
ruggeri-negro@bluewin.ch

SERGIO TOMAS PEINTURE

Chemin de la Traille 3
1213 Onex
022 301 79 08
sergio.tomas.peinture@hotmail.ch

SELIMI PEINTURE

Chemin des Troiselles 40
1294 Genthod
selimipeinture@gmail.com

SOFFITI SA

Chemin de Champs-Prévost 22
1214 Vernier
022 782 17 12
soffiti@soffiti.ch

J & C STAFF SÀRL

Chemin des Châtaigniers 17
1292 Chambésy
022 341 64 40
jurr.cuenat@jurr-cuenat.com

ANTONIO TARSİ

Rue du Colombier 11
1202 Genève
022 340 38 68
toni.tarsi@bluewin.ch

**TERRES & MATIÈRES,
JULIEN WRONKA**

Chemin de la Remettaz 42
1234 Vessy
wronka.julien@gmail.com

**TROPEA ARTISANS
PEINTURES SÀRL**

Routes des Jeunes 6
1211 Genève
022 321 91 38
info@tropeasarl.ch

UNIVERS PEINTURE SÀRL

Avenue des Grands-Monts 20
1225 Chêne-Bourg
022 349 24 09
univers.peinture@bluewin.ch

VISION-A RÉNOVATION SÀRL

Rue de Malatrex 38
1201 Genève
022 797 08 72
vision-a@hotmail.com

VLACIC ZORAN MMD

Avenue François-Besson 14
1217 Meyrin
022 782 25 83
vlacic.zoran@hotmail.com

**ENTREPRISE R. VUGLIANO & CIE,
VUGLIANO SUCCESSEUR**

Rue des Maraîchers 10 bis
1205 Genève
022 328 26 08
rvugliano@vugliano.ch

XHEMGENEVA SÀRL

Rue de la Servette 20
1201 Genève
xhemgeneva@outlook.com

**FREPP**

fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS!



Engagement · Maîtrise · Humain



*L'ingéniosité au service
de la protection incendie*

Rue Industrielle 20 · 1820 Montreux
+ 41 21 333 45 80 · info@fse-sa.ch

www.fse-sa.ch



PARTENA

pour la fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture.

Magnum-Partenaires



AKZO NOBEL COATINGS AG
Industriestrasse 17a, 6203 Sempach Station
www.sikkens-center.ch



KNUCHEL FARBEN SA
Steinackerweg 11, 4537 Wiedlisbach
www.colorama.ch



BOSSHARD + CO. AG
Infangstrasse 97, 8153 Rümlang
www.bosshard-farben.ch



RUPF + CO. AG
Eichstrasse 42, 8152 Glattbrugg
www.ruco.ch



CAPAROL FARBN AG
Gewerbstrasse 5, 8606 Nänikon
www.caparol.ch



SAINT-GOBAIN WEBER AG
Täferstrasse 11b, 5405 Baden-Dättwil
www.weber-marmoran.ch



KARL BUBENHOFER SA
Hirschenstrasse 26, 9201 Gossau
www.kabe-peintures.ch



SOCOL SA
Rue du Lac 24, 1020 Renens
www.socol.ch



KNAUF SA
Kägenstrasse 17, 4153 Reinach/BL
www.knauf.ch



STO AG
Südstrasse 14, 8172 Niederglatt
www.stoag.ch



FREPP
fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS!

... mettent en œuvre des matériaux de qualité.

IRES

Medium-Partenaires



ALFONS HOPHAN AG
www.hola.ch



DOLD AG
www.dold.ch

GREUTOL

GREUTOL SA
www.greutol.ch



PEKA
www.peka.ch



VERNIS CLAESENS SA
www.claessens.ch

Basic-Partenaires

PERMAPACK AG
www.permapack.ch

FESTOOL SCHWEIZ AG
www.festool.ch

SAX-FARBEN AG
www.sax.ch

TOUPRET SUISSE SA
www.toupretpro.ch

STORCH (SCHWEIZ) AG
www.storch.ch

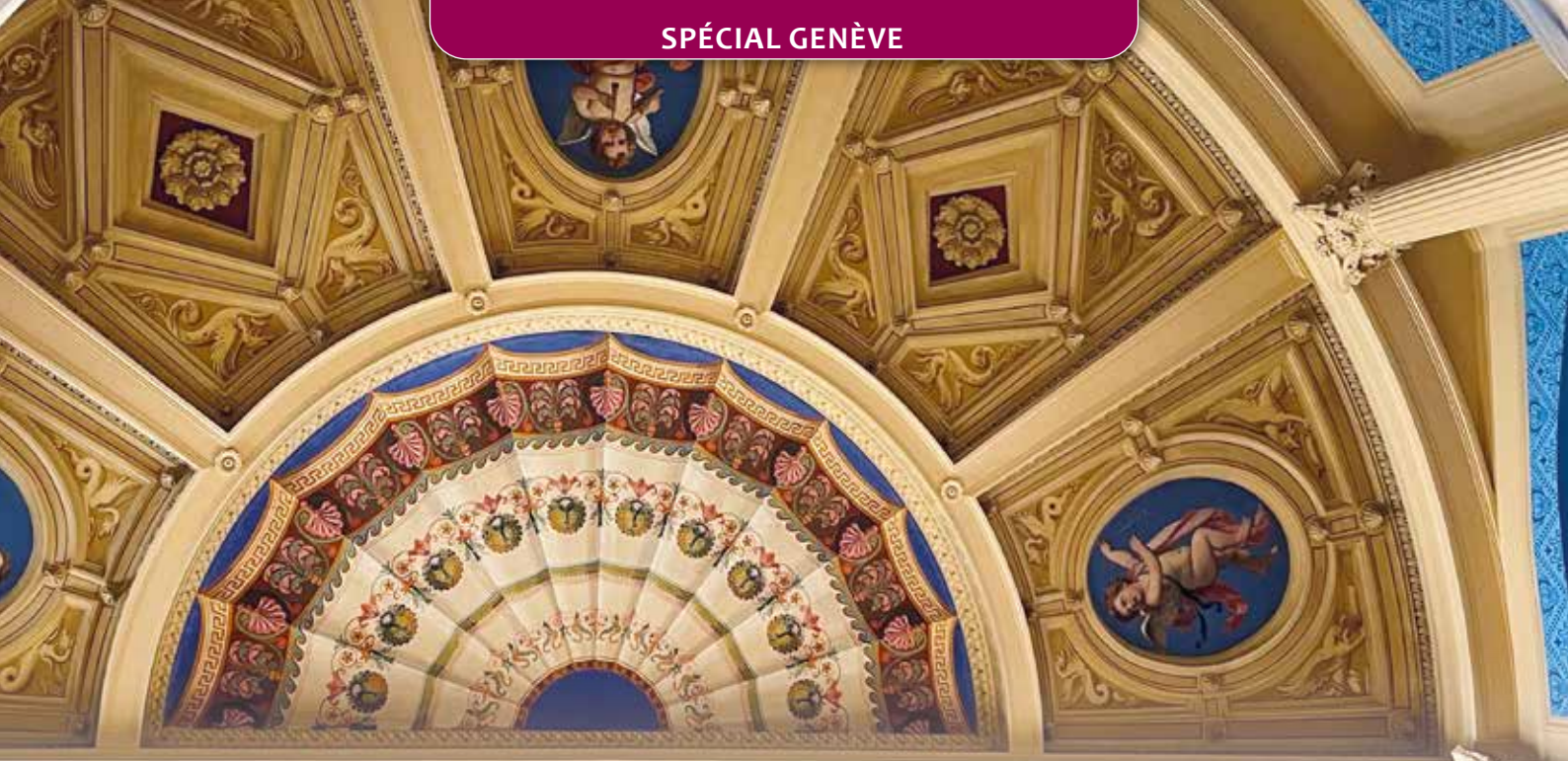
LANIT SA
www.lanit.ch



Le groupe de sponsors s'engage pour la formation et la formation continue des peintres et des plâtriers. Grâce à un concept de soutien à long terme et à la collaboration précieuse entre les membres du groupe de sponsors et la FREPP, les objectifs visés peuvent être réalisés de façon efficiente et orientée sur le but.

La FREPP recommande à ses membres de privilégier pour leurs activités commerciales les partenaires de l'association. **La FREPP remercie les partenaires pour leur engagement !**

www.groupe-de-sponsors.ch



La restauration du Conservatoire de Genève se termine

Suite à de nombreux dégâts, la rénovation du Conservatoire de Genève pressait. Depuis une année et demie, l'entreprise de plâtrerie peinture Berchten SA, créée en 1892 à Genève, s'illustre par des travaux d'artisanat qui redonnent à ce lieu historique de la Place Neuve sa beauté d'origine. Reportage dans les coulisses de ce chantier exceptionnel.

C'est une belle et longue partition de rénover l'intérieur d'un des plus anciens conservatoires de musique d'Europe. L'ambition pour la société Berchten SA: rejouer avec précision les notes de couleurs et les détails d'époque de ce lieu emblématique. L'entreprise de plâtrerie-peinture des Eaux-Vives y œuvre depuis 2019,

en consortium avec l'Atelier St-Dismas, spécialisé dans la conservation et la restauration d'œuvres d'art, ainsi qu'avec l'atelier les Murailles spécialisé dans les travaux décoration.

Un chantier devenu indispensable puisque l'humidité y avait causé d'importants dégâts, tant au niveau des papiers peints que des différents trompe-l'œil ornant l'édifice. Pour se retrouver dans les différentes allées et étages, le directeur de Berchten SA, Olivier Berchten orchestre la visite, assisté de son responsable des travaux Rocco Stifani.

Nouvel éclat pour l'auditorium

Dans le hall d'entrée, les restaurateurs d'art peaufinent en-

core les faux marbres. Au cœur du chantier alors en phase de finalisation: l'auditorium du conservatoire autour duquel tout s'articule. Derrière la haute porte en bois massif de cette imposante salle de concert, les premières notes impressionnent. A commencer par le bleu des tapisseries datées du 19^e siècle et refaites à l'identique suite à des sondages. Rocco Stifani explique: «Ce sont des papiers peints réalisés de manière artisanale en Alsace par la manufacture Zuber et dont les motifs sont peints manuellement au badigeon.» Poser de tels rouleaux de papier nécessite de les émarger finement pour soigner le raccord des motifs et éviter les taches.



Tout a été réalisé sur mesure, jusqu'à la reproduction du dessin de la lyre sur les tapisseries. Originalité: l'imposant orgue qui trône au nord de l'auditorium a dû être démonté pièce par pièce pour être restauré et permettre les travaux du sol au plafond. Ces 50 000 pièces ont ensuite été remontées par des ouvriers spécialisés venus de Strasbourg.



Rechappissage dans les règles de l'art

En contrebas de la salle, les fausses boiseries ont désormais retrouvé leur éclat. Rocco Stifani confie: « Cette partie de l'ouvrage a exigé un travail de préparation très pointu afin de les relier aux lambris sous-jacents. » Une fois mastiquées, les ouvriers y ont apposé des toiles en fibre de coton enduites avant les finitions avec des peintures à l'huile. Les onze portes d'entrée et portes latérales, en chêne ou noyer massif, ont également été restaurées pour harmoniser l'ensemble. « Un travail d'artiste pour appliquer les différents glacis de bois au peigne et l'huile de lin au chiffon », souligne Olivier Berchten.

Les deux responsables invitent ensuite à promener l'œil au plafond historique de l'auditorium. Alors que les peintures s'effritaient, elles ont été restaurées avec soin, dans les moindres détails, à partir de techniques au pinceau et à la brosse. « Perchés sur des échafaudages et un

platelage sur toute la surface du plafond, les restaurateurs ont repris des trompe-l'œil et recherché minutieusement des teintes pour obtenir les mêmes

finitions qu'à l'époque », explique Olivier Berchten. Un ensemble de surfaces lisses à l'intérieur de

caissons et de poutres anciennes qui donne un ton baroque à ce plafond d'art. Même la balustrade à l'étage de l'auditorium a été rechappée avec de la peinture à l'huile. On y observe une teinte ocre clair pour un rendu mat et soyeux, précise le spécialiste.

Un écrin dédié à la musique

La visite du premier étage se poursuit dans la salle de musique de chambre, plus petite. Le travail de restauration a été aussi conséquent. Les artisans ont nettoyé les surfaces de peintures et procédé au rechappissage. On y retrouve la même qualité artisanale de papiers peints que ceux de l'auditorium du rez-de-chaussée. Les plafonds et faux plafonds en

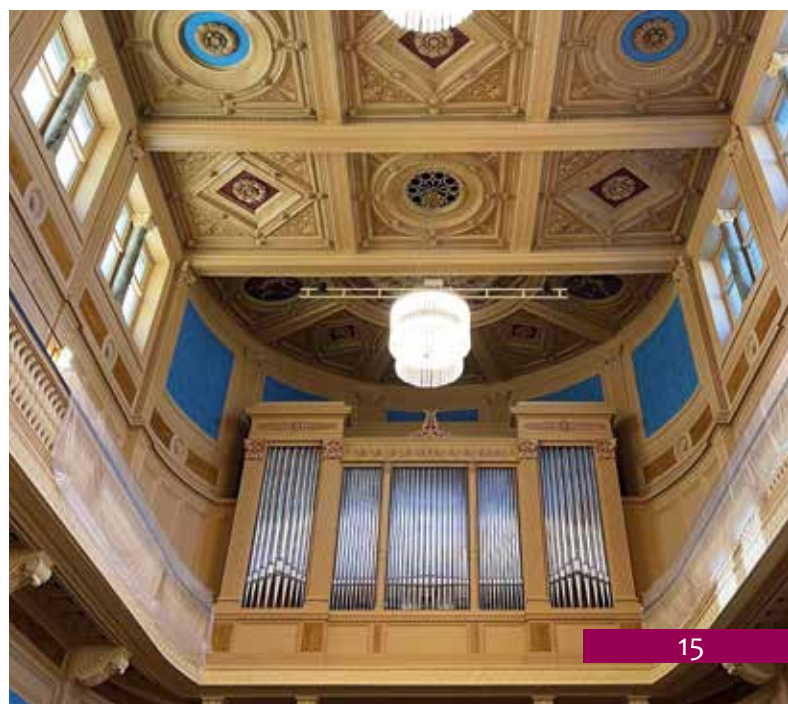
placo phonique ont également été repeints. Proche de la cage d'escalier du foyer de l'étage, une autre salle révèle encore une tapisserie bleu velours d'origine en cours de restauration. En passant par la salle des professeurs, une ancienne bibliothèque qu'Olivier Berchten a rebaptisée « la salle des miroirs », on prend toute la mesure de l'ampleur de ce chantier en termes techniques. Là encore, des corniches et des dorures ont été refaites dans les règles de l'art, avec des pinceaux à filets et lissées au spalter.

En quittant l'étage par la cage d'escalier en pierre naturelle,

la visite se termine dans le hall d'entrée. L'ensemble des faux marbres restaurés y résonne comme une invitation à revenir dans cet écrin dédié aux musiciens et aux mélomanes.

Berchten SA a orchestré la restauration du Conservatoire de Genève avec passion et en continu pendant plus d'une année. Avant de quitter ce chantier qui fait la part belle aux métiers de plâtrier et de peintre, Olivier Berchten jette un rapide coup d'œil sur le Grand Théâtre, de l'autre côté de la Place Neuve. Il se souvient: « Mon grand-père y a travaillé à plusieurs reprises pour des travaux de restauration, ainsi que dans la plupart des anciennes bâtisses de la vieille ville de Genève. » C'est donc avec émotion qu'il perdure ici un savoir-faire familial plus que centenaire.

Yannick Barillon
Journaliste RP



Nobile & Martin SA poursuit un immense chantier aux HUG

Le visage des hôpitaux universitaires genevois (HUG) se transforme. Depuis 2019, l'entreprise de plâtrerie peinture Nobile & Martin SA, à Genève, est un acteur important de ce vaste chantier. Elle a terminé l'extension des blocs opératoires du centre hospitalier et participe à la réorganisation de ses urgences.

«Nous sommes satisfaits et heureux de pousser la technique de nos métiers à l'extrême», confie Anthony Pelet, directeur de l'entreprise Nobile & Martin SA. Depuis 2019, la société de plâtrerie peinture s'est vue confier deux chantiers d'importance au sein des HUG. Des ouvrages qui visent l'amélioration de la prise en charge des patients au sein du complexe hospitalier.

*Projet Extop :
avancement des
travaux d'une des
salles d'opération.*

ROMAIN SAMSON

Matériaux de protection contre les rayons X

Tout d'abord, le projet appelé «Extop» s'est terminé assez vite après une année de travaux. On parle de la création de cinq salles d'opération neuves, ainsi que de l'extension du bloc opératoire des HUG. Nobile & Martin SA réalise tous les travaux de plâtrerie et de peinture. Anthony Pelet précise: «Tous les plaquistes savent poser des cloisons, mais ici nous avons dû être encore plus attentifs à respecter toutes les règles de l'art, notamment pour les zones radioprotégées, compte tenu de l'enjeu pour la santé des patients.» Entre quatre et six de ses collaborateurs, à plein temps, y ont déployé leur savoir-faire. La particularité a été la création et la pose de cloisons «X-Ray» pour la protection contre les rayons X, tels que ceux émis par les IRM. Fournies par la société Rigips, ces plaques de plâtre, plus petites que les standards, se composent de matériaux plus écologiques que le plomb de l'époque et présentent l'avantage d'être 100 % recyclables. Les équipes de Nobile & Martin SA ont œuvré sur de grands volumes. Elles ont équipé non seulement

les salles d'opération d'environ 40 m² chacune, mais aussi tous les locaux techniques et leurs annexes.

De nombreuses contraintes techniques

Cette zone de soins entièrement construite sur une armature en béton a pu être reliée au bâtiment principal des HUG fin 2020. Le tout a été chapeauté par une entreprise renommée en Suisse pour le respect d'un plan d'assurance qualité strict. En effet, Anthony Pelet remarque que «ce chantier comprend de nombreuses contraintes liées au respect des normes feu, hygiène, phoniques et de radioprotection.»

Par exemple, les normes liées à l'activité de soins ont imposé l'utilisation de peintures antibactériennes et complètement lavables.

Un défi global et gratifiant pour l'entreprise et la profession de plâtrier peintre. En effet, souligne le directeur: «C'est une belle opportunité de sortir de notre zone de confort, puisqu'habituellement dans notre CFC nous travaillons principalement des cloisons classiques pour des logements ou bureaux.»





Projet Extop : salle d'opération. ROMAIN SAMSON

Un autre chantier au cœur des urgences

Forte de cette première étape de travaux dont le résultat a séduit les mandataires, Nobile & Martin SA s'est ensuite vu attribuer toute la partie plâtrerie et peinture du projet «PRRU», soit l'immense chantier de rénovation et de réorganisation des urgences. Un projet dont le budget total s'élève à 44,6 millions de francs pour les HUG et représente une part de chiffre d'affaires de l'ordre de 20 % du chiffre annuel pour Nobile & Martin SA. Planifié en neuf étapes successives pour permettre l'utilisation progressive des locaux rénovés, 75 % du projet reste encore à effectuer. Au final, la surface occupée par les urgences passera de 4300 à 6650 m² (+ 54 %).

Responsable de la direction de ces travaux, Antony Pelet explique : « Après démolition et mises à nu des zones par un tiers, nous avons réalisé tout le cloisonnement et la séparation des pièces, dont certaines, avec protection contre des radiations, comme dans le chantier Extop. » Il poursuit : « Parallèle-

ment à ces travaux, nous avons également posé d'autres accessoires de protection contre les rayons à l'instar de châssis fixes vitrés conçus spécialement pour la radiologie. » Il y a donc eu un important travail de précision pour raccorder ces différents matériaux entre eux, confie le responsable.

Travailler en pleine crise COVID

Ce d'autant que chaque rénovation de chambres qui composent les urgences devait être terminée selon un calendrier précis. L'enjeu : rendre ces espaces de soins disponibles le plus vite possible pour accueillir efficacement les patients. La rénovation a démarré en décembre 2019. Seul un quart des espaces est terminé comme l'unité d'observation ou la zone de radiologie. Restent encore entre autres la zone d'accueil, le service des ambulances ou encore l'esplanade.

La crise sanitaire du coronavirus n'aura pas empêché l'entreprise de mener ce grand chantier à bien, compte tenu de dérogations exceptionnelles

accordées par le canton de Genève aux HUG. Anthony Pelet se souvient : « En mars 2020, l'incertitude liée au COVID et le stress des premières semaines ont laissé place à la détermination des équipes, avec la grande satisfaction d'accomplir des travaux utiles pour les patients admis aux urgences. » Il conclut : « C'est un formidable chantier qui nous occupera au moins jusqu'en 2023 et dont nous sommes particulièrement fiers puisqu'il valorise nos CFC. »

Yannick Barillon
Journaliste RP

« C'est une belle opportunité de sortir de notre zone de confort. » ANTHONY PELET

Début des cloisons avec la pose des plaques pour la protection contre les rayons X sur 2 mètres de hauteur. ROMAIN SAMSON



Inspiré par la nature.

PigaPur

Le système high-tech à base de polyuréthane

Pour les revêtements intérieurs et extérieurs du bois, des matériaux dérivés du bois, du fer, des métaux non ferreux ainsi que des maçonneries, des enduits, du béton et des matières plastiques. Le système en phase aqueuse parfait pour les constructions neuves et les travaux de rénovation.



La FREPP organise



Cité des Métiers - Genève
cite-metiers.ch - L'EXPO

Palexpo du 23 au 28 novembre 2021

La FREPP met sur pied les 2^e Championnats romands des métiers de la plâtrerie et peinture en novembre 2021 qui donneront aux meilleurs(-res) d'entre vous la possibilité de participer aux SwissSkills en 2022* et pourquoi pas aux EuroSkills ou WorldSkills qui suivront.

**Pour les candidats nés après le 1^{er} janvier 2001*



Tu souhaites en savoir plus? Alors remplis le bulletin ci-dessous:

☐ **Plâtrier(-ère)**

☐ **Peintre**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Canton :

e-mail :

N° mobile :

Entreprise :

Bulletin à retourner à la FREPP, Championnats romands, rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion,
par e-mail à xavier.saillen@frepp.ch ou par fax au 027 322 24 84.

Session d'hiver des Chambres fédérales

Le Conseil des Etats se prononce pour un droit de la concurrence (ré)équilibré

Lors de la session d'hiver 2020, les Chambres fédérales ont traité plusieurs enjeux importants pour l'industrie de la construction.

Droit de la concurrence : un signal positif du Conseil des Etats mais un bilan de session contrasté

Les Chambres étaient appelées à traiter trois motions en lien avec le droit de la concurrence.

Conseil des Etats: motion 18.4282 «La révision de la loi sur les cartels doit prendre en compte des critères tant qualitatifs que quantitatifs pour juger de l'illicéité d'un accord»;

Conseil national: motions 18.4183 «Des procédures efficaces et équitables en droit de la

concurrence » et 18.4304 «Enquêtes de la Comco. La présomption d'innocence doit prévaloir».

La motion 18.4282 vise à revenir à une application de la loi sur les cartels (LCart) qui soit conforme à la fois au mandat constitutionnel et à la volonté parlementaire. En effet, depuis la publication d'une décision très controversée du Tribunal fédéral en 2017, la Commission de la concurrence a

Le principe de l'illicéité par nature de certains accords a été explicitement refusé par le Parlement à plusieurs reprises ces dernières années.

notablement durci sa pratique en renonçant à un examen au cas par cas de certains

accords en matière de concurrence et en les déclarant illicites par nature. Or, ce principe de l'illicéité par nature de certains accords a été explicitement refusé par le Parlement à plusieurs reprises ces dernières années; il entraîne une grande insécurité juridique pour les entreprises et met en danger des formes de collaborations jusqu'ici parfaitement légales (consortiums, etc.). Conscient de ceci, le Conseil des Etats a adopté la motion à une très large majorité (34 voix en faveur, 3 oppositions et 2 abstentions), ce que constructionromande salue. La motion sera maintenant traitée par le Conseil national et constructionromande invite celui-ci à suivre la position du Conseil des Etats. Cet excellent signal est malheureusement quelque peu assombri par le sort réservé à la motion de Philippe Nantermod (18.4183) qui traitait des procédures efficaces et équitables en droit de



la concurrence ainsi qu'à la motion (Bauer) Feller (18.4304) – Enquêtes de la Comco – La présomption d'innocence doit prévaloir. En effet, la première a été refusée après un court débat et sans que le Conseil national n'ait pris le temps de réellement prendre les éléments de la motion en compte; la seconde a été classée sans suite, car le Conseil national ne l'a pas traitée dans le délai imparti. Les enjeux soulevés par ces motions restent cependant d'importance prégnante pour les PME. Convaincue du bienfondé des buts de ces motions, constructionromande explorera des pistes alternatives avec les Parlementaires romands dans le courant de l'année.

Double assujettissement des entreprises au paiement de la redevance LRTV: le Parlement corrige le tir

Les Chambres étaient appelées à traiter le projet 2 de l'objet 20.038 «Train de mesures en faveur des médias». La récente modification de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), positive en soi, était porteuse d'un effet indésirable majeur: le régime de perception considérerait comme entreprise quiconque figure dans le registre des personnes assujetties au paiement de la TVA. Or, certaines structures entrent dans cette définition alors qu'il n'est pas logique de les astreindre au paiement de la redevance, à l'image des consortiums. Ceci donne lieu à une «double imposition»: l'entreprise s'acquitte une première fois de la redevance, puis une seconde fois en tant que partie à un consortium.

Les Chambres ont décidé de modifier la loi en excluant doré-

navant les sociétés simples du paiement de la redevance. En cette période économique difficile, cet allègement des charges superflues pesant sur les entreprises est bienvenu et constructionromande salue cette décision positive.

Nicolas Rufener

Directeur Constructionromande



POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS

Constructionromande

c/o Fédération genevoise des métiers du bâtiment

Pont Rouge - Centre de formation

Rampe du Pont-Rouge 4 - 1213 Petit-Lancy

info@constructionromande.ch - constructionromande.ch

Nicolas Rufener - directeur

022 339 90 00 - 078 754 48 57 - rufener@fmb-ge.ch



BRING BACK THE WOW.

Votre partenaire pour les tâches de nettoyage du secteur de la peinture et de la plâtrerie.

kaercher.ch



Accès & Elévatique SA



www.elevatique.ch - 021 711 77 77 - 1023 Crissier

*« Face à la roche, le ruisseau l'emporte toujours,
non pas par la force mais par la persévérance ».*

H. Jackson Brown

Gessler
Plus de 160 ans d'imprimerie

IMPRIMERIE GESSLER SA

Administration: Rue des Casernes 36, 1950 Sion

Ateliers: Z.I. Les Combes 3, 1955 Saint-Pierre-de-Clages

Tél. 027 327 72 33 - info@gessler.ch - www.gessler.ch



fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
FREPP

Partenariat commercial, notre offre

- Un quart de page vertical (90x132 mm)
- Parution toute l'année dans le FREPP Info (4 éditions)
- Editions de mars, juin, septembre et décembre
- Une invitation à l'assemblée des délégués FREPP
- Au prix de Fr. 2000.- (hors taxes)

Contact: 027 322 52 66 - info@frepp.ch

Les normes techniques, quesako ?

Vous avez terminé votre formation de plâtrier, il y a déjà plusieurs années... et brillamment. Vous êtes un très bon artisan plâtrier avec plusieurs années de pratique, lorsque ce matin, oh ! stupeur, vous devez remplir, comme souvent, une soumission. À la première lecture, vous avez cru lire du chinois ! En fait, non. Tout simplement, le temps a passé et des adaptations dans les normes et règles de prescription sont maintenant plus évoluées. Alors que faire ?

La lecture d'un texte de soumission nous laisse souvent dubitatifs face à ces termes techniques aux appellations barbares et qui ne nous évoquent plus grand-chose. Face à la frénésie du quotidien, il semble donc plus facile de remplir ces textes de façon ma-

chinale et malheureusement, au détriment d'une bonne compréhension des articles. En effet, comment conseiller au mieux ses clients alors que nous-mêmes, nous ne sommes plus à jour dans nos connaissances ? C'est pourquoi, il nous semblait pertinent de déconstruire certaines de ces appellations afin de se faire un petit «refresh» de ces thématiques

Il nous semblait pertinent de déconstruire certaines de ces appellations afin de se faire un petit «refresh» de ces thématiques



Bonne découverte ou redécouverte !

À la base, nous distinguons quatre catégories qui nous intéresseront plus particulièrement :

1. Matériaux : qualité et types de plaques de plâtre
2. Acoustique
3. Thermique
4. Prescriptions Incendie

1. Matériaux : qualité et types de plaques de plâtre

Dans cette première thématique, nous allons développer les aspects touchant à la

construction à sec et définir ensemble les différents types de plaques proposées par nos fournisseurs.

Il existe plusieurs types de plaques adaptées pour

chaque situation : des plaques standards, des plaques anti-feu des plaques hydrofuges,

des plaques haute dureté, etc. Ces plaques sont identifiées par des abréviations et selon la norme EN520.

Ci-après, vous trouverez les définitions des différents types de plaques pour construction à sec proposées sur le marché :

- Plaque type A : plaque de plâtre cartonnée (couleur blanche) normale et standard, employée pour la mise en place de cloisons, doublages ou plafonds à l'intérieur d'un bâtiment
- Plaque type H : plaque de plâtre cartonnée (couleur verte ou bleue) à taux d'absorption d'eau réduit (H1, H2, H3), utilisée pour réaliser des plafonds et des cloisons pour locaux humides
- Plaque type E : plaque de plâtre pour l'utilisation sous bardage
- Plaque type F : plaque de plâtre (avec annotations en rouge sur le côté) à cohésion améliorée de lames à haute température (ignifugée ou coupe-feu), utilisée pour as-

surer une protection incendie ou coupe-feu de plafonds, cloisons ou doublage

- Plaques type D + I : plaque de plâtre à masse volumique contrôlée, particulièrement robuste, utilisée pour des constructions de bâtiments publics (ex. : hôpitaux, écoles)
- Plaque type R : plaque de plâtre cartonnée à haute résistance mécanique



Les couleurs décrites des différentes plaques sont une règle générale et peuvent encore varier selon leur provenance.

Exemple d'un type de cloison proposé dans un appel d'offres et déchiffrement : « **Fourniture et pose de cloisons sèches CW50 100 type DFIR** »

Déchiffrement :

Il s'agit d'une cloison avec montage sur profilés CW/50 plus 4 parements de 12,5 mm – type DFIR (exemple Rigips Duraline) soit épaisseur de cloison totale 100 mm.

Le document de référence pour la protection contre le bruit dans le bâtiment est la norme SIA181/2020.

Exemple de différents types de plaques avec légende

Appellation	Type	Densité kg/m ³	Epaisseur en mm
A	Plaque Standard	680	9,5/12,5/15/18/25
Ciment	Plaque Ciment	1080	12,5
DEFH2IR	Plaque Fibrée Anti-feu	1000	12,5/15
DF	Plaque Anti-feu	800	12,5/15/18/20/25
DF	Plaque protection contre les Rayon X	1440	12,5
DFH2	Plaque anti-feu hydrofuge	800	12,5/15/18/20/25
DFH2IR	Plaque Haute dureté Hydrofuge	980	12,5
DFIR	Plaque Haute dureté	980	25
GM-FH1IR	Plaque Fibré Hydrofuge	800	12,5
GM-FH2	Plaque Fibrée Anti-feu	850	15/20/25
H2	Plaque Standard Hydrofuge	680	12,5/15/18/25

2. Acoustique

Le document de référence pour la protection contre le bruit dans le bâtiment est la norme SIA181/2020 et sous l'indice 3.2, on y trouve les recommandations pour chaque type de locaux. La performance acoustique d'une paroi est représentée par l'indice R_w qui caractérise l'affaiblissement acoustique soit l'aptitude d'une paroi à atténuer la transmission directe du bruit. Il donne la performance de la paroi séparative testée entre deux locaux. Il est calculé par rapport à une

courbe de référence entre 100 et 5000 Hz, selon EN ISO 140.

La prise en compte de l'affaiblissement au bruit intérieur se fait en calculant l'indice R_w plus un C que l'on trouve sur toutes les fiches techniques des fabricants.

Exemple de performance pour une paroi en plâtre cartonnée type CW: **Paroi CW75/125 mm. Plaque standard type A + isolation = dB R_w 53 (- C4/- Ctr - 10) = 49 dB**

Valeur R_w' est l'indice acoustique apparent pondéré est le résultat de la valeur mesurée sur site (in situ).

3. Thermique

La performance d'un isolant est évaluée sur la base de critères de résistance thermique, elle dépend de la conductivité ou lambda (λ) du matériau isolant et de son épaisseur. La conductivité ou lambda est exprimé en W/mK soit la quantité de chaleur pouvant être transférée dans un matériau dans un temps donné. Plus la valeur lambda est petite, plus le matériau est isolant.

La performance d'un isolant est évaluée sur la base de critères de résistance thermique.

Tableau de différents lambda par matériaux avec des exemples béton, carreaux de plâtre, laine de verre

Matériaux	Masse volumique kg/m ³	Conductivité thermique W/(m.K) λ
Laine de verre	10-120	0.031-0.048
Laine de pierre	15-200	0.034-0.048
Verre cellulaire	100-150	0.040-0.055
Polystyrène expansé (EPS)	15-30	0.032-0.042
Polystyrène extrudé (XPS)	25-65	0.034-0.036
Panneau fibre de bois	120-300	0.044-0.065
Brique terre cuite modulaire	1100	0.44
Béton densité moyenne	1800	1.15
Béton haute densité	2400	2.00
Béton armé	2300	2.3
Plâtre	600	0.18
Plâtre	900	0.30
Plâtre	1200	0.43
Plâtre cartonné	900	0.25

PUB



Demandez une offre: 0848 820 820

sdfasgsagas

Moins de tracas pour les indépendants.

L'assurance des chefs d'entreprise de la Suva offre une protection financière unique en son genre aux personnes exerçant une activité lucrative indépendante en cas de maladies professionnelles et d'accidents du travail ou durant les loisirs. Les membres de la famille travaillant dans l'entreprise sans percevoir de salaire soumis à l'AVS peuvent également en bénéficier. Infos complémentaires: www.suva.ch/chefsentreprise.

suva



Catégorie de réaction au feu selon l'AEAI

Groupe classé selon leur réaction au feu	Réaction du matériaux
RF1	Pas de contribution au feu
RF1 (cr)	
RF2	Faible contribution au feu
RF2 (cr)	
RF3	Contribution au feu admissible
RF3 (cr)	
RF4	Contribution au feu inadmissible
RF4 (cr)	
Non admis comme matériaux	

Groupe classé selon leur réaction au feu	Réaction au feu	Classification selon le système de l'AEAI (BKZ)
RF1	Pas de contribution au feu	6.3 – 6q3
RF1 (cr)		
RF2	Faible contribution au feu	5.3 – 5.2
RF2 (cr)		5.1
RF3	Contribution au feu admissible	4.3 – 4.2
RF3 (cr)		4.1
RF4	Contribution au feu inadmissible	
RF4 (cr)		3.3 – 3.2 – 3.1
Non admis comme matériaux		2.3 – 2.2 – 2.1 – 1.3 – 1.2 – 1.1

Groupe classé selon leur réaction au feu	Réaction au feu	Classification selon la norme européenne EN 13501
RF1	Pas de contribution au feu	A1
RF1 (cr)	Réaction critique (cr)	A2-s1,d0
RF2	Faible contribution au feu	A2-s2,d1 – A2-s2,d0 – A2-s2,d1 – B-s1,d0 – B-s1,d1 – B-s2,d0 – B-s2,d1 – C-s1,d0 – C-s1,d1 – C-s2,d0 – C-s2,d1
RF2 (cr)	Réaction critique (cr)	A2-s1,d2 – A2-s2,d2 – A2-s3,d0 – A2-s3,d1 – A2-s3,d2 – B-s1,d2 – B-s2,d2 – B-s3,d0 – B-s3,d1 – B-s3,d2 – C-s1,d2 – C-s2,d2 – C-s3,d0 – C-s3,d1 – C-s3,d2
RF3	Contribution au feu admissible	D-s1,d0 – D-s1,d1 – D-s2,d0 – D-s2,d1
RF3 (cr)	Réaction critique (cr)	D-s1,d2 – D-s2,d2 – D-s3,d0 – D-s3,d1 – D-s3,d2 – E – E.d2
RF4	Contribution au feu inadmissible	
Non admis comme matériaux		F

4. Prescriptions Incendie

Les valeurs à respecter pour chaque construction sont fixées par l'AEAI (association des établissements cantonaux d'assurance incendie).

L'AEAI publie des notes explicatives, des aides de travail spécifiques à une utilisation, à un thème, des fiches techniques et d'autres publications pour tous les acteurs concernés à la mise en œuvre des prescriptions incendie.

L'indice de protection incendie est en règle générale indiqué pour des éléments porteurs par les lettres REI et EI pour des éléments non porteurs (cloisons de plâtre ou faux plafonds).

Ces abréviations indiquent la valeur de résistance au feu de l'élément: une paroi EI 60 doit résister durant 60 minutes à une température de 180 °C. (R = résistance, E = étanchéité, I = isolation thermique en cas d'incendie).

Chaque matériau a un indice d'inflammabilité classé selon sa réaction au feu exprimé par un chiffre, une lettre et un chiffre.

Exemple : 6q3, signifie matériau incombustible et qui ne dégage aucune émanation de fumée

Ci-contre, vous trouverez des tableaux de l'AEAI pour la classification des catégories de réaction au feu.

Commission Plâtre

Pascal Guidetti

Daniel Gérard



Chaque matériau a un indice d'inflammabilité classé selon sa réaction au feu exprimé par un chiffre, une lettre et un chiffre.

Les matériaux sont classés par catégorie selon leur réaction au feu :

- RDC = Résistant durablement à la chaleur (plus de 85°)
- RF1: pas de contribution au feu
- RF2: faible contribution au feu
- RF3: contribution au feu admissible
- RF4: contribution au feu inadmissible (interdit dans la construction)



UN ADDITIF NATUREL

Le gypse est un additif naturel utilisé comme matière première pour les engrais, le traitement des semences, les pesticides et le compost pour champignons. C'est également une solution reconnue pour traiter les sols et favoriser l'augmentation du rendement des cultures.

C'est une source de calcium et de soufre pour la nutrition des plantes. Il améliore l'agrégation et la porosité du sol pour favoriser les infiltrations d'eau (capacité de drainage du sol), et donc un enracinement plus profond favorable aux cultures. Il est également utilisé pour réduire l'érosion et conserver les nutriments dans les champs agricoles après les cultures.

- Additif pouvant être utilisé en agriculture biologique
- Apport en calcium et en soufre en une seule application
- Amendement pour sol

Les terres inondées par la mer ou les eaux saumâtres des fleuves soumis aux marées peuvent être améliorées avec un traitement au gypse. Le gypse les rend à nouveau cultivables et fertiles, les ions sodium étant remplacés par les ions calcium.

TRAITEMENT DES SOLS | L'application directe de gypse améliore la structure des sols argileux et il est souvent utilisé dans les jardins et sur les terrains de sport.

FERTILISANT | Le gypse est utilisé dans les formulations d'engrais depuis plus de 250 ans, en raison de son apport nutritif en soufre et calcium.

ENGRAIS | Dans le compostage général, le gypse est une source de soufre qui peut être facilement assimilé par les plantes en croissance.

Source www.saintgobainformula.com



LIVING ART

GAGNE SUR TOUS LES TABLEAUX !

Parviendrez-vous à vaincre Living Art ?



Commencez votre duel maintenant !

Living Art – imbattable en matière de rendement et de gain de temps. Une peinture d'intérieur qui convainc également par son temps d'ouverture exceptionnellement long, ses surfaces sans traces et son aptitude à la retouche hors pair.

Informations supplémentaires sous :



100 ans
de vernis et
peintures.

 **DOLD**
verniss et peintures

Modification des teintes à l'extérieur

La couleur est réputée pour être un élément économique et efficace de mise en valeur des bâtiments. Un concept de couleurs réussi augmente la valeur de l'habitat, améliore l'orientation et confère une identité propre au bâtiment.

Le choix des coloris fait souvent l'objet d'après discussions. La couleur, en tant qu'élément de mise en valeur, domine les échanges, tandis que les aspects techniques importants de la mise en couleur des façades ne sont que rarement abordés sérieusement.

Fiche technique BFS n°26

La fiche technique n°26 éditée en juin 2007 par l'organisme allemand BFS (Bundesausschuss Farbe und Sachwertschutz), intitulé "Modifications de couleur des revêtements d'extérieur" informe sur les varia-

tions de couleur des revêtements résultant du temps, de l'utilisation et des facteurs environnementaux. Elle décrit un système des classifications qui peut être utilisé pour pronostiquer la stabilité des coloris. Cette fiche technique a été conçue en collaboration avec des spécialistes de l'Association suisse des entreprises en plâtrerie-peinture et s'applique donc sans réserve pour notre pays.

Les aspects techniques importants de la mise en couleur des façades ne sont que rarement abordés sérieusement.





Pourquoi certaines teintes ne résistent pas aux rayons UV du soleil, et pourquoi les fabricants de peinture ne sont-ils jamais arrivés à trouver le remède ?

Souvent un client privé ou un architecte nous demande une teinte pour une façade sans se poser la question suivante : « Quels sont les liants ou quels sont les colorants nécessaires pour réaliser cette teinte ? » Nous pouvons comprendre que le client privé et l'architecte ne connaissent pas suffisamment la peinture pour ne pas être attentifs à ces problèmes.

En fonction du temps et d'autres influences, il convient de s'attendre à des modifications de teintes des peintures à l'extérieur.

Notre article va vous aider à comprendre ce problème, mais surtout à l'assimiler et à pouvoir l'expliquer.

Généralités

En fonction du temps et d'autres influences, il convient de s'attendre à des modifications de teintes des peintures à l'extérieur. Différents paramètres conditionnent ces modifications :

- Le type de liant
- La nature des pigments
- La quantité de matière de charge
- Les différents additifs tels qu'agents de mouillage et plastifiants.

Facteurs d'influence liés aux produits

Les pigments constituent un facteur très important. En règle générale, les pigments colorés anorganiques ont une stabilité de couleur supérieure à celle de pigments organiques. Certaines couleurs intensives ne pourront être réalisées qu'avec des colorants organiques. Dans certains cas on peut avec l'aide de liants organiques améliorer la stabilité, même pour des teintes critiques. Nous ne parlons pas de réussite totale, mais seulement d'amélioration.

FARINAGE VISIBLE DES REVÊTEMENTS DE FAÇADE

(sans modification liée aux pigments colorés)

Farinage visible	Classe	Exemples
A peine visible	A	Peinture silicatée, peinture dispersion avec teneur élevée en liants, peintures à base de résine silicone
Visible	B	Peinture dispersion, Peinture à base de résine silicone, Peinture organo-silicate
Nettement visible	C	Peinture dispersion avec beaucoup de matière de charge, peinture à la chaux colorée.

MODIFICATIONS LIÉES AUX PIGMENTS ET TEINTES

Modification des teintes	Classe	Pigmentation
A peine modifiée	1	Très bon Pigments anorganiques résistants à la lumière
Modification visible	2	Bon Pigments organiques résistants à la lumière et/ou pigments anorganiques
Modification nettement visible	3	Restreinte Pigments organiques résistants à la lumière et/ou pigments anorganiques



La teinte appliquée, selon le désir du propriétaire, était : NCS S1575-R10B. Les colorants ne sont que des colorants organiques, ce qui veut dire que dans le classement des pigments, cette teinte est dans le groupe 3, donc modification nette. On aurait dû proposer la teinte NCS S 4040-Y80R. Effectivement la teinte est nettement moins vive, mais au moins elle aurait résisté dans le temps, puisqu'elle est dans le groupe 1.

Facteurs d'influence météorologiques et climatiques

La surface des revêtements est attaquée sous l'influence de l'humidité et des rayons UV du soleil. La conséquence se traduit par des modifications inévitables des teintes. Les pluies acides, les gaz industriels, les dépôts de saleté et la contamination microbologique provoquent également des changements de couleur.

Il est également important de situer l'objet en rapport aux différents points cardinaux. Les faces situées au Sud et à l'Ouest seront plus rapidement influencées que celles situées au Nord ou à l'Est.

Facteurs d'influence liés au support

Une forte alcalinité du support peut conduire à une décoloration lorsque l'on utilise des pigments non résistants aux alcalins. En outre, les efflorescences et les migrations calcaires peuvent éclaircir la teinte. Dans les peintures durcissant par oxydation, l'alcalinité peut entraîner une saponification et par conséquent une modification des teintes.

Pronostics concernant la modification possible des teintes et classification

Selon le type de matériau de revêtement et sa pigmentation, il est possible de classer la modification

prévisible de la teinte imputable au vieillissement sur la base de l'expérience.

En principe, on peut associer à chaque teinte, chaque choix de produit, un code de A1 à C3. A1 définit la résistance de la teinte la plus élevée.

La surface des revêtements est attaquée sous l'influence de l'humidité et des rayons UV du soleil. La conséquence se traduit par des modifications inévitables des teintes.



Informations complémentaires

Certains fabricants de peinture associent des nanoparticules de silicate de manière ferme et indissociable aux autres particules de liant organique. Ces dernières constituent alors la majeure partie à la surface du liant, de sorte qu'il se forme une couche à caractère minéral. A noter également que pour des pigments identiques, les laques acryliques sont plus stables que les alkydes.

Il est important, lorsque vous ferez un choix de teinte de vous mettre en contact avec votre fournisseur.

Conclusion

Il est important, lorsque vous ferez un choix de teinte de vous mettre en contact avec votre fournisseur, afin qu'il puisse vous conseiller en vous informant sur la stabilité de la couleur et de cette façon, sécuriser votre travail. Certains fournisseurs ont d'ailleurs élaboré des nuanciers spécifiques aux teintes des façades, selon le classement des tableaux précédents.

Techno-GR
Thierry Viénet



Autre exemple de teintes modifiées par le temps



RUCOSILAT peinture d'habitat

Premium peinture minérale écologique avec sol-technologie

Pour des revêtements actifs à respirer et non polluants dans le domaine de l'habitat et artisanal.

Avec bonne adhérence sur plâtre, enduit blanc, vieilles couches de dispersion et crépis synthétiques.

- excellent pouvoir couvrant (classe 1)
- résistance à l'abrasion humide (classe 2)
- surface absolument mate, sans raccords
- actif à respirer; procure un climat sain à l'habitation et une fraîcheur très agréable
- correspond à la norme MINERGIE-ECO 2011; catégorie B (étiqu. envir.)
- peut être teinté avec les systèmes RUCOTREND Aqua et Façade



StoCleyer W

Panneaux de façade aspect bois



Revêtir de bois véritable les systèmes d'isolation thermique extérieure ou les façades ventilées est onéreux et chronophage. Désormais, avec StoCleyer W, vous bénéficiez d'une option plus économique.

Les panneaux de façade StoCleyer W sont disponibles dans de nombreuses textures. Vous pouvez les peindre dans différentes teintes et leur aspect visuel se distingue à peine du vrai bois. Comparés à ce dernier, ils possèdent en plus une plus grande longévité et nécessitent moins d'entretien. Ainsi vous êtes gagnant sur toute la ligne en utilisant ces panneaux sachant qu'ils ne nécessitent pas, non plus, la réalisation de raccords compliqués, ni la pose de sous-structures complexes.

Pour en savoir plus, consultez le site www.stoag.ch/stocleyer-w-f

sto

Bâtir en responsable.

Hygiène des opérations et des produits dans l'atelier de peinture et sur les chantiers

Les matériaux de revêtement diluables à l'eau constituent de nos jours une des principales catégories de produits pour le peintre. Les agents de conservation en pot utilisés dans ces produits sont indispensables pour garantir la stabilité dans le temps de nombreuses peintures et vernis diluables à l'eau.



Les agents de conservation en pot apportent une contribution importante à la stabilité dans le temps des produits. Les peintres attendent des produits stables, sûrs, compatibles et qualitativement parfaits. Il faut empêcher la croissance de germes dans les produits en phase aqueuse tels que les

moisissures qui peuvent, de plus, être responsables de maladies. Les peintures et les vernis doivent rester impeccables pendant les phases de stockage, de transport et d'utilisation afin d'éviter le gaspillage et pour préserver les ressources.



NOUVEAUX SEUILS À PARTIR DU 1^{er} MAI 2020

Le seuil fixé pour le conservateur MIT sera ajusté à partir du 1^{er} mai 2020. Voici un aperçu des quantités utilisées et des mentions des principales isothiazolinones :

Conservateurs	Actuellement		A compter du 1 ^{er} mai 2020	
Isothiazolinones	Quantité	Mention	Quantité	Mention*
Méthylisothiazolinone (MIT)	> 100 ppm	EUH 208	> 1.5 ppm	EUH 208
	> 1000 ppm	H 317 + (GHS 07)	> 15 ppm	H 317 + (GHS 07)
Chlorméthylisothiazolinone (CITl)	> 1.5 ppm	EUH 208	> 1.5 ppm	EUH 208
	> 15 ppm	H 317 + (GHS 07)	> 15 ppm	H 317 + (GHS 07)
Benzisothiazolinone (BIT)	> 50 ppm	EUH 208	> 50 ppm	EUH 208
	> 500 ppm	H 317 + (GHS 07)	> 500 ppm	H 317 + (GHS 07)



Les règles d'étiquetage plus strictes pour les agents de conservation en pot laissent peu de latitude pour la conservation des produits pendant la période de stockage garantie. Des récipients ouverts, des outils contaminés tels que les pinces ou les rouleaux ou

Le peintre ne doit en aucun cas ajouter des produits chimiques dangereux tels que de l'eau de Javel ou de l'eau oxygénée aux produits dans le but d'en prolonger la durée de stockage.

encore la dilution avec de l'eau contaminée peuvent réduire considérablement la durée de conservation des produits.

Le peintre ne doit en aucun cas ajouter des produits chimiques dangereux tels que de l'eau de Javel ou de l'eau oxygénée aux produits dans le but d'en prolonger la durée de stockage. La réglementation légale ne le permet pas et des réactions dangereuses avec des conséquences pour les personnes et l'environnement peuvent en être la conséquence. Pour les raisons susmentionnées, aucun addi-

tif fongicide ou algicide ne doit être ajouté aux produits.

La conservation et le stockage des peintures et des vernis en phase aqueuse deviennent un grand défi, même pour les peintres. Sans mesures appropriées dans l'atelier ou sur le chantier, une contamination des produits ne peut être exclue.

Hygiène des opérations et des produits dans l'atelier de peinture

- Les bactéries préfèrent les températures entre 20 et 35 °C. Si le produit est stocké au frais, sa contamination est donc ralentie.
- Les bactéries aérobies ont besoin d'oxygène pour se multiplier. Un bidon plein avec peu de volume d'air est de ce fait moins sujet à la contamination. Refermer rapidement les bidons entamés et utiliser leur contenu dans les plus brefs délais.
- Les bactéries sont fréquemment introduites dans la peinture depuis l'extérieur

(par exemple par les outils d'application). De ce fait, un bidon entamé est plus sensible à la contamination. Le contenu des bidons entamés devrait être consommé, suivant en cela le principe du « first in first out ».

- L'eau du robinet est certes potable, mais constitue pourtant un environnement de vie pour les germes les plus divers. Si on dilue une peinture, on introduit non seulement des germes dans le produit, mais on abaisse en même temps la concentration des agents de conservation en pot. Idéalement il ne faudrait diluer, dans un récipient séparé, que la quantité de produit dont on a besoin et l'utiliser complètement.
- Retirer immédiatement les emballages contaminés de l'atelier et éliminer correctement le produit.
- Nettoyer régulièrement les places de travail. Vider régulièrement les bacs de lavage et les rincer avec une solution d'eau oxygénée à 5 %. Ne pas



garder les solutions de rinçage qui doivent être changées tous les jours.

- Nettoyer et sécher immédiatement après usage les outils, les pinceaux et les rouleaux. Idéal: un rinçage avec une solution d'eau oxygénée à 5 %. Bien laisser les sécher les outils.

oxygénée à 5 %, mais également être totalement séché.

Comme alternative, on peut stocker les pinceaux et les rouleaux dans une solution d'eau oxygénée à 5 %. La solution utilisée doit être changée tous les jours.

Lors de l'utilisation de l'eau oxygénée, les mesures de précaution et de protection person-

nelles d'usage sont à respecter. Prière de suivre les indications figurant sur l'étiquette.

Sur demande, votre fournisseur se fera un plaisir de vous fournir de plus amples informations.

Adolf Beets
Techno GR



Hygiène des opérations et des produits sur les chantiers

- Toutes les règles pour l'atelier s'appliquent aussi dans le cas des chantiers.
- L'eau de chantier doit être propre. N'utiliser que l'eau courante d'un robinet. Ne pas utiliser de l'eau qui a stagné.
- Ne pas tremper les rouleaux et les pinceaux dans la peinture durant la nuit.
- Les bactéries ont besoin d'un environnement chaud et humide pour se reproduire. Le matériel d'application, tel que les pinceaux et les rouleaux, doit donc non seulement être nettoyé soigneusement et rincé avec une solution d'eau



NOS PARTENAIRES

pour le perfectionnement professionnel



Rigips

SAINT-GOBAIN

FIDEXIT®

HGC

REICHENBACH SA



PARQUETS - MOQUETTES - PVC - LINOS - STORES - PAPIERS PEINTS

ISOVER
SAINT-GOBAIN



FREPP

fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
www.frepp.ch

LES VRAIS PROS!

... mettent en œuvre des matériaux de qualité.



fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
FREPP

La FREPP félicite les nouveaux **MAÎTRES PLÂTRIERS**

Cyril Bernasconi, Courtételle JU

Luis Paulo De Sousa, Bernex GE

Loïc Gurtner, Boulens VD

Otwin Jossen, Naters VS

Charly Marty, Vionnaz VS

Valentin Schmid, Ballens VD

Bryan Villat, Bassecourt JU

Rémy Bernasconi SA, Courtételle

Belloni SA, Carouge

Gurtner Sàrl, Boulens

Farbe + Gips Jossen/Walden, Brig

Parchet Peinture Sàrl, Vouvry

Capriati SA, Rolle

Parietti et Gindrat SA, Porrentruy

CHEFS(-EFFES) DE CHANTIER PEINTRE

Hamza Becirovic, Peseux NE

Mélissa Berger, St-Blaise NE

Florian Corbaz, Romanel-sur-Lausanne VD

Alessandro De Cagna, Ecublens VD

Samuel Dessimoz, Vétroz VS

David Dondainaz, Martigny VS

Besfort Hyseni, Sion VS

Antonin Kress, Genève GE

Ricardo Miguel Martins Taveira, Martigny VS

Sarah Millioud, Penthéreaz VD

Bernard Neto, Savièse VS

Loïck Seyer, Monthey VS

–

Buschini SA, Neuchâtel

Gregorutti SA, Yverdon-les-Bains

De Cagna Plâtrerie-Peinture Sàrl, Ecublens

Panaimmob CBS, Sion

Sarosa SA, Sion

Blanc et Duc SA, Sion

Francioli SA, Genève

Fellay & Bruchez SA, Le Châble

Jaquier Sàrl, Yverdon

Mathieu et Bertrand Zuchuat SA, Savièse

Alexandre Plâtrerie Peinture Sàrl, Massongex

DOLD AG

Un siècle de vernis et peintures suisses

En 1921, la société Hans Dold & Co. a été fondée. Depuis lors, l'entreprise de Wallisellen est devenue l'un des fabricants leaders de vernis et de peintures de Suisse. Outre une palette de systèmes de vernis et de peinture haut de gamme destinés aux peintres en bâtiment professionnels, la société Dold AG propose aussi des solutions pour la clientèle industrielle – et en synergie avec la société sœur IGP Pulvertechnik SA, également un concept de système de vernis coordonné.

Une croissance en continu

Notre 100^e anniversaire peut certes constituer un jalon. Mais chez DOLD, nous pensons constamment à l'avenir, et ce, depuis le début. Aujourd'hui, l'entreprise familiale est dirigée par la troisième et la quatrième génération. L'innovation, le Swiss-Made et la durabilité sont des valeurs clés à la base de notre philosophie DOLD et sont, pour l'essentiel, responsables du développement de l'entreprise. DOLD est spécialisée dans la fabrication et la vente de peintures et peintures liquides de qualité supérieure et emploie

près de 110 collaborateurs. Le suivi clientèle a lieu par l'intermédiaire de conseillers spécialisés et des points de vente répartis dans toute la Suisse, ainsi que par des grossistes en Suisse et à l'étranger. Technologies et savoir-faire ont toujours joué un rôle décisif dans l'histoire de la société DOLD.

En 1971, DOLD a investi dans IGP d'intérêt commun en matière d'enduction par poudre. Une décision visionnaire qui a engendré la so-

ciété actuelle IGP Pulvertechnik AG. Cette dernière – propriété exclusive de la famille Dold depuis 1996 – est une entreprise leader à l'échelle internationale dans le secteur de la peinture en poudre. Aujourd'hui, DOLD et IGP Pulvertechnik AG forment ensemble le DOLD Group.

Une présence très marquée sur le marché grâce à la capacité d'innovation

En raison de leur grande qualité, les produits de DOLD jouissent d'une excellente réputation. Depuis sa création déjà, DOLD mise également sur des produits très complexes, comme «Docofer», destinés

à des applications spéciales. Vendue pour la première fois dès 1923, cette peinture anticorrosion était déjà approu-

vée par les CFF. Docofer WV, son successeur écologique, est utilisée jusqu'à aujourd'hui pour le revêtement de toitures de trains. Avec l'introduction des peintures en dispersion en Suisse en 1949, DOLD a endossé un rôle de pionnier. Et en lançant le vernis de finition à base de

DOLD a prouvé en 2005 qu'un fabricant de peintures et de vernis peut imposer des tendances architecturales, et ce, avec le projet «AI DO revêtement des salles d'eau».



1921



1970



verniss et peintures

2000



verniss et peintures

2021



UN NOUVEAU VISUEL POUR SON JUBILÉ

DOLD est plus diversifiée que ce que l'on peut croire. Le nouveau logo doit faire davantage apparaître la pluralité de l'offre et la force d'innovation de l'entreprise. Il ne reflète pas seulement la fusion des couleurs et des fonctions. Le rouge et le jaune, avec l'orange, symbolisent le renouveau. DOLD entre dans son second siècle d'existence. 100 ans d'esprit pionnier et un futur prometteur, tel est le message clair de sa nouvelle identité visuelle. «Aujourd'hui, l'offre de DOLD est beaucoup plus large. Nous faisons preuve de davantage d'innovation. La protection de l'environnement et la rentabilité ne s'excluent pas mutuellement. Nous concilions l'économie avec l'écologie. Nous proposons une large palette de finition optique des surfaces ainsi que des produits destinés à protéger contre l'usure, la corrosion et le vieillissement. Notre nouveau logo incarne la globalité de notre philosophie d'entreprise tout autant que l'accomplissement des exigences imposées à nos produits», déclare Adrian DOLD l'un des propriétaires de la société.

solvant «Docodur» en 1952, DOLD est devenue une référence dans le secteur des résines synthétiques et l'est, jusqu'à aujourd'hui. En 1979, DOLD a été également en Suisse l'un des précurseurs en matière de peintures à la résine de silicone. Les innovations dans le domaine de la peinture pour bâtiments telles que PU-Haftemaille et Living Art poursuivent cette tradition. DOLD a prouvé en 2005 qu'un fabricant de peintures et de vernis peut imposer des tendances architecturales, et ce, avec le projet «AI DO revêtement des salles d'eau». Alors que jusqu'ici, le carrelage était la seule option possible pour les salles d'eau, DOLD a offert

de nouvelles perspectives à la finition des surfaces et a créé, ainsi, de nouveaux secteurs de création de valeur pour les professionnels de la peinture. Tous les produits sont développés et fabriqués en Suisse. Ceci est la profession de foi de DOLD en faveur du site de production qu'est la Suisse.

Responsable pour l'environnement

Lorsque, dans les années 80, la protection de l'homme et de l'environnement contre les substances polluantes a gagné en importance de manière accrue, DOLD a commencé à développer de nouvelles formulations inoffensives. Avec la commercialisation de «Dolwa Natur» en 1986, une époque où la sensibilisation à la protection de l'environnement était quasiment inexistante justement dans les produits de construction, la peinture d'intérieur la plus écologique de Suisse a fait son apparition sur le marché. «Dolwa Natur» a eu, certes, peu de succès au niveau économique, mais était en avance de plusieurs années sur son temps. Les efforts réalisés par DOLD pour fabriquer des produits sans substances no-

cives se poursuivent jusqu'à aujourd'hui. Actuellement à Wallisellen, nous sommes très fiers de nos produits au goût du jour et de notre propre label «Écologie». Ce concept consiste à unir les aspects de l'écologie et de l'économie. Il convient également de signaler que DOLD est associée à la création de l'Etiquette environnementale suisse ainsi que de la fondation KMU Klima. DOLD compense 100 % de ses émissions de CO₂. Grâce à ses nombreux efforts, DOLD fait office de référence dans la branche.

Bien parée pour l'avenir

Le Dold Group est dirigé par Curt Christian Dold (troisième génération) et ses trois fils Adrian, Eric et Steffen Dold (quatrième génération). Au cours des années, le site de production à Wallisellen a été agrandi en permanence et adapté aux exigences actuelles. En 2021 aussi, un investissement de taille va être réalisé dans le rehaussement du bâtiment de production. Ainsi DOLD est également parée pour ses clients pour les 100 prochaines années.

Dold AG



Sécurité au travail

QUE FAIRE EN CAS DE GROSSESSE?

- **La travailleuse** informe l'employeur le plus tôt possible de sa grossesse.
- **L'employeur** informe la travailleuse de ses droits et obligations en cas de grossesse et attire son attention sur l'évaluation des risques.
- **L'employeur** convient avec la travailleuse d'un entretien pour assurer la protection de la femme enceinte et de son enfant.
- **L'employeur et la travailleuse enceinte** effectuent ensemble l'évaluation des risques. Les mesures de protection convenues doivent ensuite être mises en œuvre.
- **La travailleuse** remet une copie de l'évaluation des risques au médecin traitant.
- **Le médecin traitant** évalue la capacité de travail de la travailleuse enceinte et s'assure que la mère et l'enfant ne sont exposés à aucun danger lié à l'activité professionnelle.
- **Le médecin traitant** informe par écrit l'employeur des résultats de son évaluation, notamment s'il faut prendre des mesures de protection supplémentaires.

Pour des informations sur les mesures à prendre en matière de sécurité au travail dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Valais et Vaud:

Solution de branche romande de la plâtrerie-peinture pour la sécurité au travail

FREPP - Tél. 027 322 52 60 - Fax 027 322 24 84 - www.frepp.ch - info@frepp.ch

Genève: F4S SA - GPG 058 715 32 11 - www.gpg.ch - gpg@fer-ge.ch

Les chiffres 2021

Année après année la collecte des déchets spéciaux est un véritable succès. Et 2021 l'a été encore plus. La remise de 50 % accordée par la FREPP à ses membres a certainement incité ces derniers à faire du tri dans leurs locaux. Les entreprises de plâtrerie-peinture romandes ont en effet été nombreuses à amener leurs déchets de peinture dans les six points de collecte proposés. Seize ans après la première collecte organisée par la FREPP, on peut constater que cette action est bel et bien entrée dans les mœurs des entreprises du secteur, et même au-delà puisque plusieurs entreprises de menuiserie en profitent également chaque

année. Jusqu'à aujourd'hui, 2017 détenait le record de quantités récoltées de ces dernières années (voir graphique ci-dessous) avec plus de 100 tonnes de déchets récoltés. 2021 place donc la barre encore plus haut puisque plus de 164 tonnes ont été acheminées pour élimination. Soit 31 570 kg de peinture avec solvant et 132 791 kg de peinture sans solvant. Cette année, près de 150 entreprises ont participé à la collecte. Les Vrais Pros sont soucieux de l'environnement en participant à la collecte, les Vrais Pros éliminent leurs déchets de peinture de manière appropriée. Enfin, cette année à nouveau,



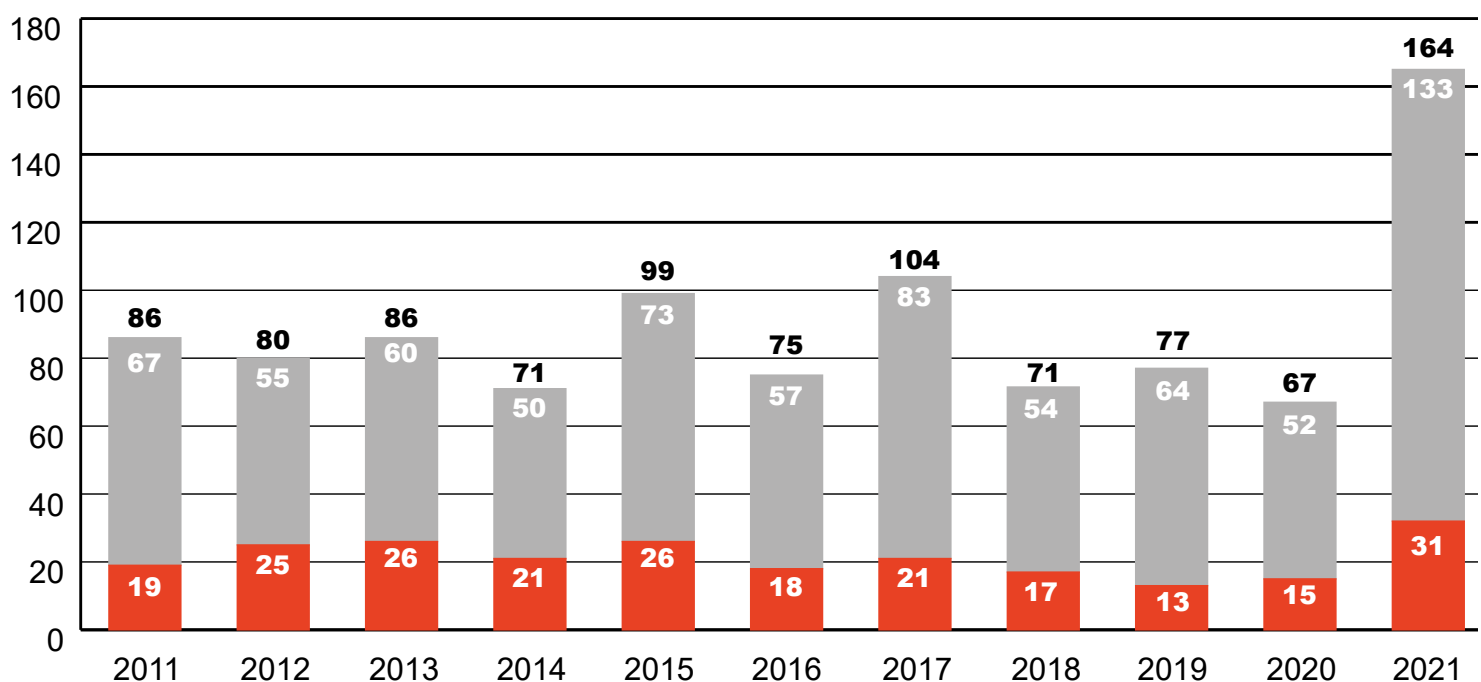
toutes les entreprises membres ayant participé à la collecte recevront l'attestation ci-dessus. Elle pourra ainsi être jointe aux différentes offres et soumissions. Rendez-vous en 2022 pour la prochaine collecte des déchets spéciaux. Toutes les informations utiles se trouveront dans l'édition de fin d'année du FREPP Info.

FREPP

2021
Peinture sans solvant
 132 791 kg (81 %)
Peinture avec solvant
 31 570 kg (19 %)
Total : 77 245 kg

2020
Peinture sans solvant
 52 355 kg (78 %)
Peinture avec solvant
 14 690 kg (22 %)
Total : 67 045 kg

■ Peinture avec solvant ■ Peinture sans solvant 00 = total (unité de mesure: tonne)



Remplacement des bulletins de versement

Passez maintenant à la QR-facture ou à l'eBill!

Le 30 septembre 2022, PostFinance retirera du marché les bulletins de versement actuels. Les entreprises qui n'ont pas encore effectué la conversion aux produits successeurs que sont la QR-facture ou l'eBill doivent agir maintenant.

PostFinance a fixé au 30 septembre 2022 la date de fin des bulletins de versement actuels rouges (BV) et orange (BVR). Elle soutient ainsi la numérisation du trafic des paiements et les produits successeurs correspondants que sont la QR-facture et l'eBill. Cette décision fait ainsi disparaître définitivement les bulletins de versement rouges et orange pour toute la clientèle bancaire suisse.

Les entreprises qui n'ont pas encore effectué la conversion doivent donc agir.

Les émetteurs de factures réduisent ainsi leurs tâches, profitent d'entrées de paiement fiables et gardent le contrôle du processus de facturation.

Action requise de la part des émetteurs de facture disposant de solutions matérielles et logicielles

Le trafic des paiements et notamment la comptabilité créiteur et débiteur des émetteurs de facture disposant de solutions matérielles et logicielles doivent être convertis à temps. Il est recommandé aux entreprises qui n'ont encore rien entrepris pour

leur conversion de contacter sans délai leur banque ou leur partenaire logi-

ciel. Ces derniers les assisteront dans les travaux nécessaires de planification et de transition vers la QR-facture ou l'eBill. L'ensemble du processus de facturation et de paiement se déroule de manière bien plus efficace une fois que l'infrastructure a été adaptée. Par ailleurs, les entreprises bénéficient d'options étendues de gestion de la trésorerie.

La QR-facture – l'évolution du bulletin de versement

La QR-facture succède directement aux bulletins de versement. Elle peut être établie sur papier ou au format numérique. Elle continue à se composer d'une section paiement et d'un récépissé. Au milieu de la section paiement, le Swiss QR Code contient toutes les informations qui sont également visibles sur la facture sous forme de texte. Les destinataires de factures peuvent bénéficier dès aujourd'hui de la QR-facture et payer par voie numérique. Les établissements financiers suisses ont adapté leurs solutions de mobile banking et d'e-banking en conséquence, afin que les destinataires de factures puissent facilement scanner et payer leurs QR-factures – qu'ils soient des personnes privées ou des entreprises. La QR-facture

Remplacement des bulletins de versement par la QR-facture.

BV (BVR) orange avec référence BVR

Bulletin de versement rouge



QR-facture avec QR-IBAN + référence QR



Groupes cibles:

- Toute la clientèle entreprises
- Toutes les associations
- Tous les clients privés



QR-facture avec IBAN sans référence



Groupes cibles:

- Associations
- Clients privés

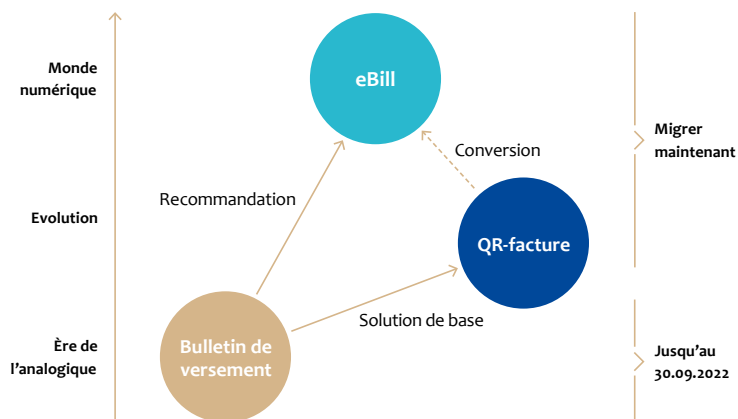


QR-facture avec IBAN + Creditor Reference (ISO 11649)



Groupes cibles:

- Toute la clientèle entreprises
- Toutes les associations
- Tous les clients privés



La numérisation de la facturation

peut également être utilisée au guichet postal et peut être envoyée dans une enveloppe à la banque par ordre de paiement.

eBill – la facture numérique pour la Suisse

eBill va bien plus loin que la QR-facture et permet dès à présent des paiements numérisés de bout en bout en Suisse: les émetteurs de factures envoient les factures directement et en toute sécurité à l'e-banking et au m-banking de leurs clients. Ces derniers vérifient toutes les données en ligne et peuvent valider la facture pour le paiement en appuyant sur un bouton. Les émetteurs de factures réduisent ainsi leurs tâches, profitent d'entrées de paiement fiables et gardent le contrôle du processus de facturation.

suisse en développant et en introduisant sur le marché la nouvelle QR-facture et eBill. Tout comme eBill, la QR-facture tient compte des exigences accrues de la conformité et des processus d'automatisation et soutient la numérisation. Ce sont des avantages dont profitent tous les acteurs du marché et l'économie suisse dans son ensemble.

Pour de plus amples informations sur la QR-facture et l'eBill, les destinataires de factures doivent s'adresser à leur banque. Les émetteurs de factures et les entreprises disposant de solutions matérielles et logicielles doivent également contacter leur banque et/ou leur partenaire logiciel.

Boris Brunner
SIX

La numérisation du trafic des paiements suisse

La place financière suisse numérise le trafic des paiements



Plus d'informations sur la facturation :

www.einfach-zahlen.ch/fr/home/issuer.html

www.paymentstandards.ch

Pour les entreprises qui utilisent des solutions matérielles et logicielles pour leur trafic des paiements.

Avantages de la facturation avec la QR-facture et le service eBill

- Accroissement de l'efficacité des tâches administratives par l'automatisation de la facturation et du trafic des paiements
- Simplification du rapprochement des paiements par la diminution des opérations manuelles
- Réduction des erreurs par le transfert électronique de toutes les informations de paiement
- Baisse de la charge de travail par la disparition de la commande des bulletins de versement préimprimés
- Diminution partielle ou complète de la consommation de papier
- Les entreprises peuvent choisir entre la QR-facture et l'eBill (une association des deux solutions est aussi possible), en fonction des besoins de l'entreprise et de ceux des clients.

Avantages pour les émetteurs de QR-factures

- Impression des factures directement sur du papier blanc perforé, section paiement et récépissé inclus. Les justificatifs préimprimés ne sont plus nécessaires.
- La QR-facture peut aussi être établie sans papier.
- Simplifier et accélérer la facturation en CHF et en EUR en l'effectuant directement dans le système de facturation sans convention BVR ou BVRB.
- Possibilité de reprendre telle quelle une référence BVR et de l'utiliser comme référence QR, toujours en association avec un QR-IBAN.
- La «Structured Creditor Reference» (SCOR) facilite l'attribution d'un paiement dans la comptabilité débiteur grâce à un numéro d'identification unique à chaque transaction. Elle peut être utilisée conjointement avec l'IBAN en Suisse, mais aussi à l'étranger.
- Les réceptions de paiements sont entièrement traitées de manière automatisée.

Avantages pour les émetteurs de factures eBill

- La facturation, l'envoi et le paiement sont entièrement numérisés et sont traités de manière automatisée – les entreprises sont ainsi équipées pour affronter l'avenir.
- Réduction maximale de la consommation de papier à la comptabilité (préservation des ressources et protection de l'environnement).
- Rentrée d'argent avec plus de ponctualité. Les réceptions de paiements sont traitées de manière automatisée.
- eBill répond aux besoins actuels des clients et accroît la satisfaction des clients.



LES VRAIS PROS!



BULLETIN DE COMMANDE

			Prix/pce	Quantité	Total (en francs)
Bâches		250 x 150 cm	Fr. 139.–		
		180 x 100 cm	Fr. 69.–		
T-shirts		Tailles S M L XL XXL			
		Dès 20 T-shirts, Fr. 20.–/pce avec votre logo en 1 couleur Dès 51 T-shirts, Fr. 17.–/pce avec votre logo en 1 couleur Dès 121 T-shirts, Fr. 15.–/pce avec votre logo en 1 couleur (Chaque couleur supplémentaire = Fr. 1.–/pce)			
Polos		Tailles S M L XL XXL			
		Dès 20 T-shirts, Fr. 15.–/pce + supplément de Fr. 8.–/pce pour votre logo sur le cœur			
Porte-clés			Gratuit		
Chemises plastiques		Paquet de 10 pces Format A4	Fr. 2.–		
Autocollants (gratuit)		• 45 x 30 mm (boîte de 500 autocollants)			–
		• 285 x 150 mm			–

Entreprise

Nom Prénom

Adresse

N° postal Lieu

Tél. e-mail

Date Signature

Convention collective de travail du second œuvre romand



MARCEL DELASOIE
Directeur FREPP

2021 – Vos associations cantonales vous ont communiqué que les salaires réels ainsi que les salaires minima demeureraient inchangés pour 2021. L'indice suisse des prix à la consommation a reculé de 0,9 point d'août 2019 à août 2020, ce qui signifie que le pouvoir d'achat des travailleurs du second œuvre romand a progressé de près de Fr. 50.– par mois malgré la stabilité des salaires.

Congé paternité

Le 27 septembre 2020, le peuple suisse a accepté l'introduction d'un congé paternité de deux semaines au 1^{er} janvier 2021. Cela signifie que les pères d'enfants nés après le 31 décembre 2020 peuvent prétendre à un congé paternité. Ce congé sera financé par une augmentation des cotisations à l'assurance perte de gain, qui passent de 0,45 % à 0,5 %.

Durée et forme du congé

Le congé paternité est d'une durée de deux semaines (nouveau art. 329g CO). Le père a le choix de prendre son congé par semaine, ou sous forme de journées individuelles. Il n'est pas possible de prendre des demi-journées de congé. L'intégralité du congé paternité doit avoir été prise dans les six mois suivant la naissance de l'enfant. Les jours qui n'ont pas été pris dans ce laps de temps sont perdus (cf Isabelle Coral DAP FER).

locations perte de gain sont globalement plus favorables que ce qui était convenu. Ainsi, l'allocation de paternité (80 %) versée pendant deux semaines remplace un congé de naissance de trois jours payés à 100 %.

Le nouveau congé paternité remplace les dispositions antérieures, car les allocations perte de gain sont globalement plus favorables que ce qui était convenu.

CCT

Notre CCT-SOR prévoyait déjà un congé payé de 3 jours ouvrables en cas de naissance d'un enfant. Le nouveau congé paternité remplace les dispositions antérieures, car les al-

Salaires minimums romands 2021 dans la plâtrerie-peinture

Classe CE	Chef de chantier et contremaître	A + 10 %	32.25	
Classe A	dès la 3^e année après apprentissage	A	29.30	
	2 ^e année après apprentissage	A - 5 %*	27.85	
	1 ^{re} année après apprentissage	A - 10 %*	26.35	
Classe B	Ouvrier non qualifié avec 3 ans d'exp.	A - 8 %	26.95	
	2 ^e année après AFP	B - 10 %*	24.25	
	1 ^{re} année après AFP	B - 20 %*	21.55	
Classe C	Manœuvre dès 22 ans	A - 15 % = C	24.90	25.15
	Manœuvre de 20 à 22 ans	C - 10 %	22.40	22.65
	Manœuvre moins de 20 ans	C - 15 %	21.15	21.40

GENÈVE

Les salaires mentionnés dans ce tableau (additionnés du 13^e salaire) répondent aux exigences du salaire minima cantonal genevois qui est fixé à Fr. 23,14 en 2021.

* Seulement au sein d'entreprises formatrices

DÉBUT D'ANNÉE RÉJOUISSANT, LÉGÈRE HAUSSE DES CA ATTENDUE EN 2021

- Etat de l'indice au 1^{er} trimestre 2021: 145
- Variation par rapport au trimestre précédent: +2,7 % ↗
- Variation par rapport au même trimestre 2020: +2,0 % ↗

Année:	2019				2020				2021	Variation en point d'indice p.r.	
Trimestre:	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	4 ^e trim. 2020	1 ^{er} trim. 2021
Indice de la construction	143	148	150	151	142	138	137	141	145	+2,7 % ↗	+2,0 % ↗
Indice du bâtiment	123	121	128	127	117	113	112	114	120	+4,6 % ↗	+2,6 % ↗
Construction de logements	129	125	133	128	120	118	112	113	119	+4,8 % ↗	-0,9 % ↘
Construction industrielle et commerciale	128	132	136	140	121	110	116	125	126	+1,2 % ↗	+4,2 % ↗
Indice du génie civil	171	188	182	186	178	175	173	179	181	+1,0 % ↗	+1,5 % ↗

Après une difficile année 2020, marquée par un recul de 5,8 % des chiffres d'affaires, l'indice de la construction poursuit sa tendance à la reprise au 1^{er} trimestre 2021. Les chiffres d'affaires corrigés des variations saisonnières du BTP devraient avoir progressé de 2,7 % en glissement trimestriel. Malgré une baisse des entrées de commandes, les réserves de travail étaient supérieures de 2,5 % à leur

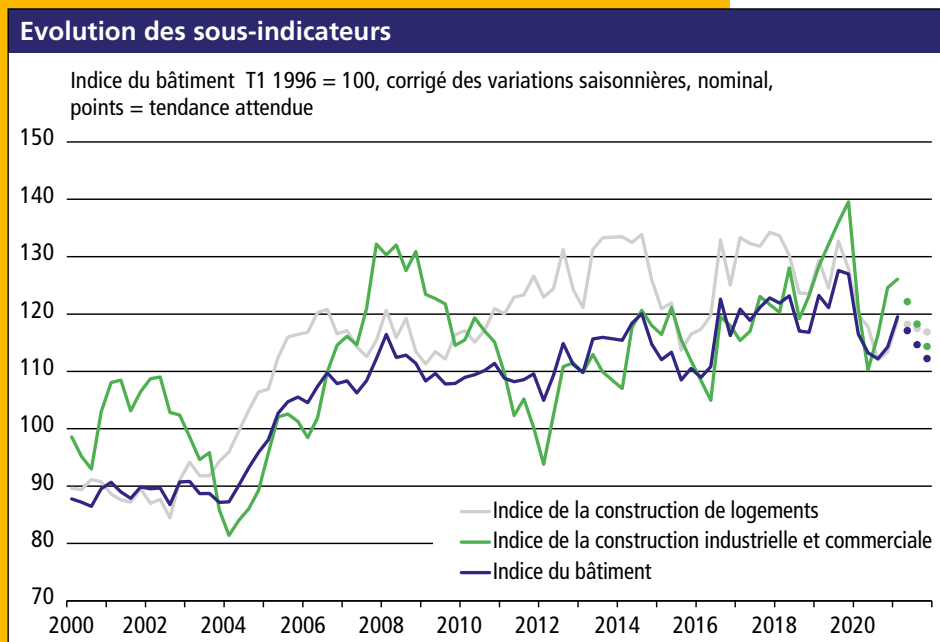
niveau de l'année précédente dans le bâtiment à la fin 2020. Cette évolution s'explique sans doute par les pertes de productivité liées à la pandémie ainsi que par l'attentisme temporaire de nombreux maîtres d'ouvrage. Les anticipations d'un rebond de l'économie dans le courant de l'année (prévision: croissance de 3,5 % du PIB en 2021) ont été à l'origine d'un regain de confiance parmi ces derniers et d'une accélération

de l'exécution des projets en cours. Simultanément, des incertitudes accrues persistent quant à la dynamique future de la pandémie. Des retards dans la campagne de vaccination et une troisième vague de grande ampleur provoquée par les variants du coronavirus pourraient ainsi mettre en péril le rebond conjoncturel. Indépendamment de cela, la situation en termes de commandes devrait progressivement se

détériorer dans le bâtiment: selon les permis de construire délivrés, les dépenses de construction ont en effet diminué de 5,6 % en 2020. Dans le même temps, des projets risquent d'être suspendus en raison des difficultés financières rencontrées par les maîtres d'ouvrage (p. ex. CFF) ou du déclin de la demande qui se profile sur le front des surfaces de bureaux et de vente. Globalement, les chiffres d'affaires du BTP devraient certes se redresser de 1,5 % en 2021, mais rester inférieurs au seuil de 20 milliards de francs.

REBOND TEMPORAIRE DANS LE BÂTIMENT

Au 1^{er} trimestre 2021, l'indice du bâtiment progresse de 4,6 % en glissement trimestriel (construction de logements: +4,8 %; construction industrielle et commerciale: +1,2 %). Les chiffres d'affaires de la branche devraient ainsi provisoirement poursuivre leur tendance au rebond, qui était déjà perceptible au 4^e trimestre 2020. Sur l'ensemble de l'année, ils ont cependant enregistré une baisse sensible de 10,8 %. Pour 2021, nous anticipons certes une hausse modérée des chiffres d'affaires, qui ne devraient néanmoins pas retrouver leur niveau d'avant la crise. La légère progression des permis de construire et de la réserve de travail parlent en faveur d'une stabilisation sur le front de la construction de logements. S'agissant de la construction



industrielle et commerciale, une forte augmentation des demandes de permis de construire était assurément observable en 2020. Les actuelles incertitudes autour

des futurs besoins en surfaces de bureaux et de vente laissent toutefois planer des doutes quant à la réalisation effective de tous les projets à long terme.

Sources:

SBV Schweizerischer Baumeisterverband
SSE Società Svizzera degli Imprenditori
SSIC Società Svizzera degli Imprenditori-Contruttori

CREDIT SUISSE

L'INDICE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS POURSUIT SON REPLI

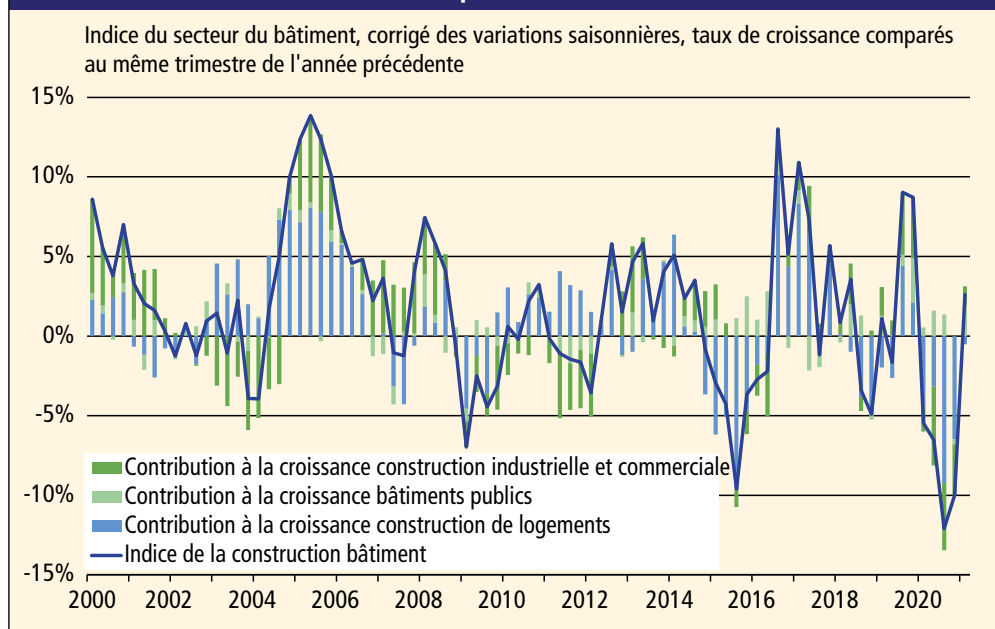
L'indice des travaux de construction spécialisés estime les chiffres d'affaires du secteur pour le trimestre en cours et suit l'indice

du bâtiment avec un retard de deux à quatre trimestres. Au 1^{er} trimestre 2021, il cède 4,1 % en glissement trimestriel et s'inscrit

ainsi 12,6 % en deçà de son niveau du 1^{er} trimestre 2020. Le récent recul des permis de construire octroyés pour des projets de

transformation, d'extension et de rénovation laisse également présager une baisse des chiffres d'affaires au cours des prochains trimestres. Le volume de construction ici autorisé a atteint 8 milliards de francs sur les 12 derniers mois, soit un niveau inférieur de 17 % à celui de la même période de l'année précédente. Nous prévoyons en revanche une bonne situation en matière de commandes dans la partie nord de l'arc jurassien et la région alpine (cf. page suivante). À long terme, nous décelons en outre des facteurs qui s'opposent à un effondrement trop marqué des travaux de construction spécialisés. Un nouvel élan sera notamment donné au thème des rénovations énergétiques si la révision totale de la loi sur le CO₂ est acceptée en votation le 13 juin 2021.

L'indice de la construction en comparaison annuelle

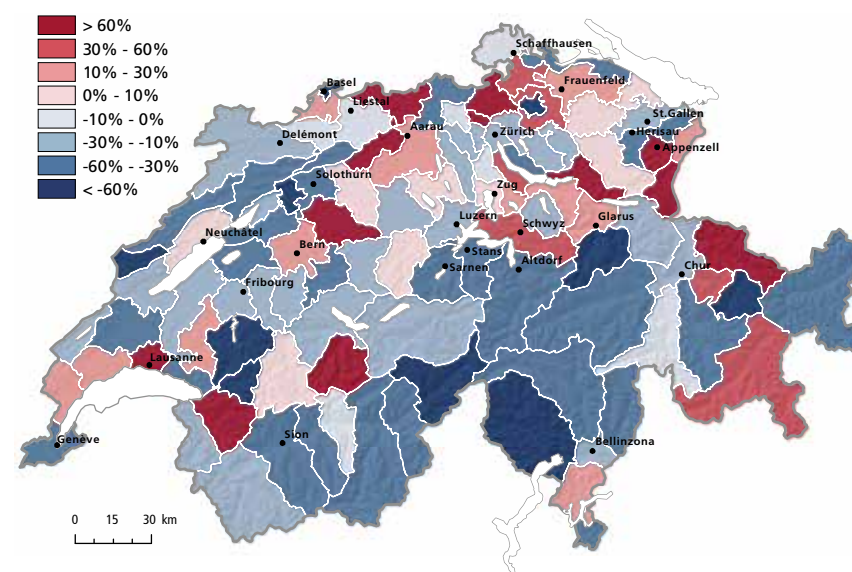


AXES PRIORITAIRES DU SECTEUR DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Le volume d'investissement découlant des demandes de permis de construire soumises fait office d'indicateur de la demande régionale de prestations de construction. Dans les régions économiques colorées en rouge, la planification de nouvelles constructions s'établit à un niveau supérieur à la moyenne des dix dernières années; dans les régions en bleu, cette planification se situe à un niveau inférieur à la moyenne. Au cours des six derniers mois, l'activité de planification de projets en Suisse a représenté 17,7 milliards de francs. Cela signifie que le volume des demandes de permis de construire s'est récemment quelque peu redressé dans le bâtiment et est supérieur de 2,5 % à celui de la même période de l'année précédente, mais n'en demeure pas moins inférieur de 4,1 % à la moyenne sur dix ans. L'ac-

Pôles régionaux de la demande dans le bâtiment

Demandes de constructions nouvelles, écart du volume des demandes de permis de construire de ces 6 derniers mois par rapport à la moyenne sur 10 ans par régions économiques



tivité de planification de projets reste inférieure à la moyenne dans une grande majorité des régions économiques, c'est-à-dire dans 71 sur 110, notamment dans de

vastes parties du sud de la Suisse, de Suisse romande, des Alpes et des Préalpes. Ces six derniers mois, d'importants volumes de construction planifiés ont en revanche

été annoncés dans la partie nord du canton de Zurich, plusieurs régions de l'arc lémanique et des régions situées le long de l'axe Aarau-Berne.



Expertises dans la construction

Étanchéité dans le bâtiment

Expert et spécialiste en revêtements et étanchéité résines

Expertises techniques Mandats de conseil Direction de travaux Conseils personnalisés



PERMABETON SA
Administration
Rte d'Avry-Bourg 43
CH-1754 Avry-sur-Matran / FR
Tél. +41 78 712 03 33

Membre de la Chambre d'experts
**SWISS
ENGINEERING**
Experts in Building Engineering

PERMABETON SA
Bureau canton de Vaud
Rue du Faubourg 46
CH-1337 Vallorbe
Tél. +41 21 843 00 64



E-mail : mail@permabeton.ch • www.permabeton.ch

Impressum

Editeur : Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture, rue de la Dent-Blanche 8 – 1950 Sion

Périodicité : trimestrielle

Abonnement : Fr. 39.20 par année (HT)
T 027 322 52 60 – info@frepp.ch – www.frepp.ch

Direction

Marcel Delasoie, directeur
T 027 322 52 62 – marcel.delasoie@frepp.ch

Edition et administration

Romy Hintz, adjointe de direction
T 027 322 52 64 – F 027 322 24 84
romy.hintz@frepp.ch

Rédaction et conception

Xavier Saillen, responsable d'édition
T 027 322 52 66 – xavier.saillen@frepp.ch

Publicité

Suisse alémanique : Stumpp Medien AG
T 044 858 38 00 – info@stumppmedien.ch
Suisse romande : Serge Bornand
T 079 214 24 35 – bornand.serge@gmail.com

© Copyright FREPP

La reproduction, même partielle, des textes et illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.

Agenda 2021

1^{er} mars

Session ordinaire des Chambres fédérales
(3 semaines)

30 avril

Assemblée générale AVMPP (VS)

31 mai

Session ordinaire des Chambres fédérales
(3 semaines)

20 mai

Assemblée générale GPG (GE)

10 juin

Assemblée générale GVEPP (VD)

18 juin

Assemblée générale AFEPP (FR)

27 août

Assemblée des délégués FREPP (GE)

13 septembre

Session ordinaire des Chambres fédérales
(3 semaines)

23-28 novembre

Cité des métiers (GE)
Championnats romands
de la plâtrerie-peinture

Les opinions exprimées dans les publiereportages du FREPP Info n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la rédaction ou de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP).

StoCleyer W

Les panneaux d'aspect bois

StoCleyer W constitue une alternative particulièrement économique au bois véritable. Ces panneaux d'aspect bois sont durables, faciles à entretenir et simples à mettre en œuvre. Ils sont tout simplement coupés au moment de leur application et recouverts d'une lasure disponible en différentes teintes afin de leur conférer leur aspect bois caractéristique.

Ces panneaux préfabriqués conviennent pour la mise en valeur de certaines zones d'une façade, en combinaison avec du crépi, mais aussi pour une utilisation sur de grandes surfaces, sur des constructions neuves ou anciennes.

Les panneaux, d'une dimension de 200 x 16 cm, sont déjà dotés en usine de leur veinure, disponible en de nombreuses variantes. La dernière étape s'effectue directement sur chantier une fois posés. La veinure et la structure des panneaux

sont renforcées par l'application de deux couches de lasure, selon la teinte choisie, pour imiter le type de bois spécifique ciblé.

Un système qui garantit sécurité

La mise en œuvre est simple: les panneaux sont col-

lés sur l'enduit de marouflage comme partie intégrante du système d'isolation thermique par l'extérieur. Contrairement aux panneaux en bois véritable ou en plastique, ils ne nécessitent aucune sous-construction ou raccord de détails complexes. Autre avantage: les panneaux n'ont besoin d'aucune peinture protectrice antifongique et ne sont pas affectés par les parasites du bois.

La laine de roche, le PIR ou le polystyrène peuvent être utilisés comme matériaux isolants. La structure du système est réalisée jusqu'à la sous-couche conformément à l'avis technique correspondant.

Une mise en œuvre rapide

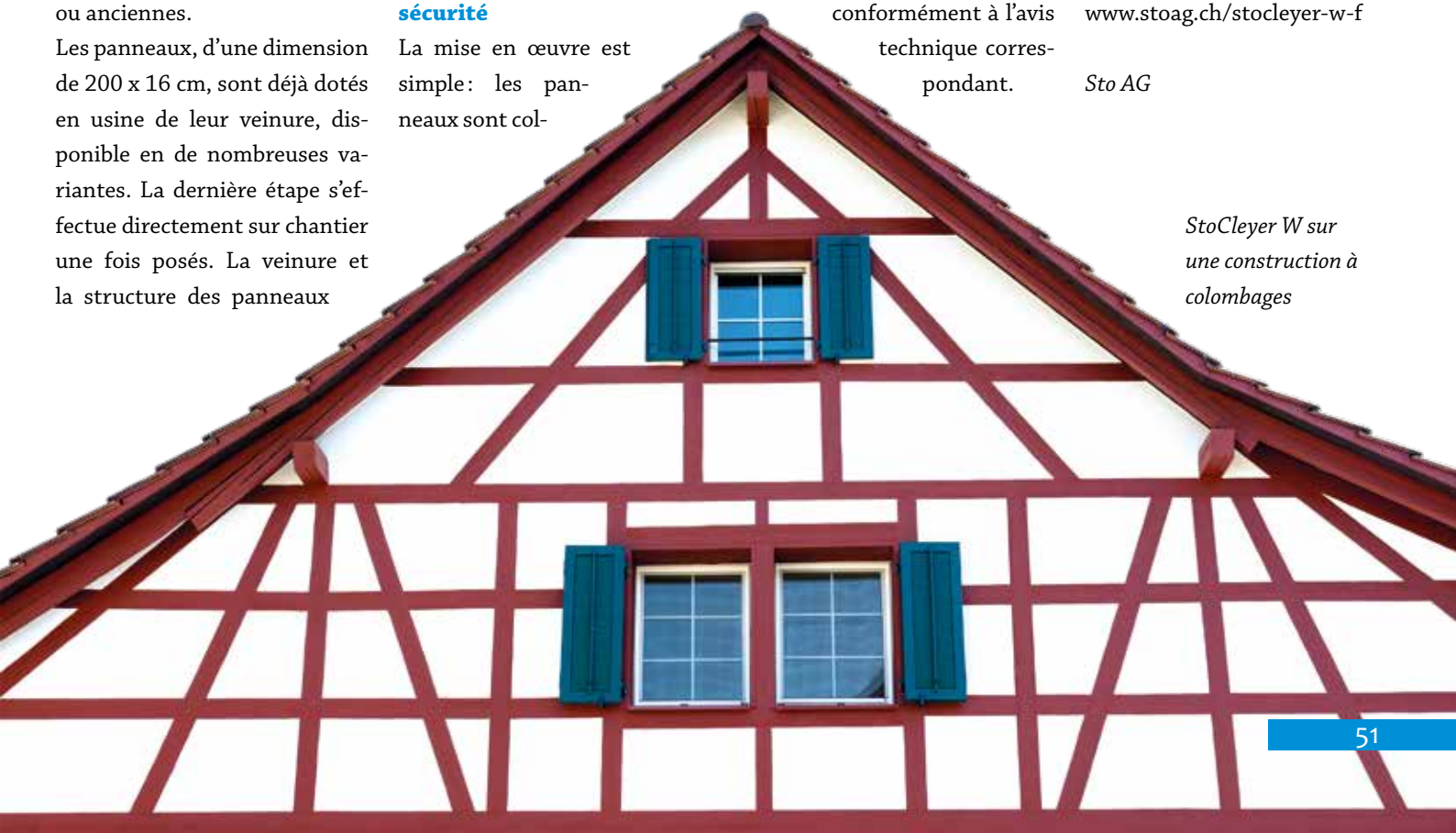
Les panneaux découpés au dos à l'aide d'un cutter sont encollés sur toute leur surface. La pose s'effectue de haut en bas. Une fois secs, les panneaux sont revêtus de deux couches de lasure StoAqua Top Satin, qui est disponible dans une large gamme de teintes. Elle fait ressortir les veinures et les joints, de sorte à créer l'optique caractéristique des planches en bois. Elle offre de plus une protection durable contre les intempéries.

Pour de plus amples informations sur StoCleyer W, consultez:

www.stoag.ch/stocleyer-w-f

Sto AG

StoCleyer W sur une construction à colombages





*Compétence experte pour
une façade d'exception.*



www.kabe-peintures.ch



KARL BUBENHOFER SA